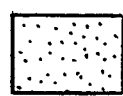
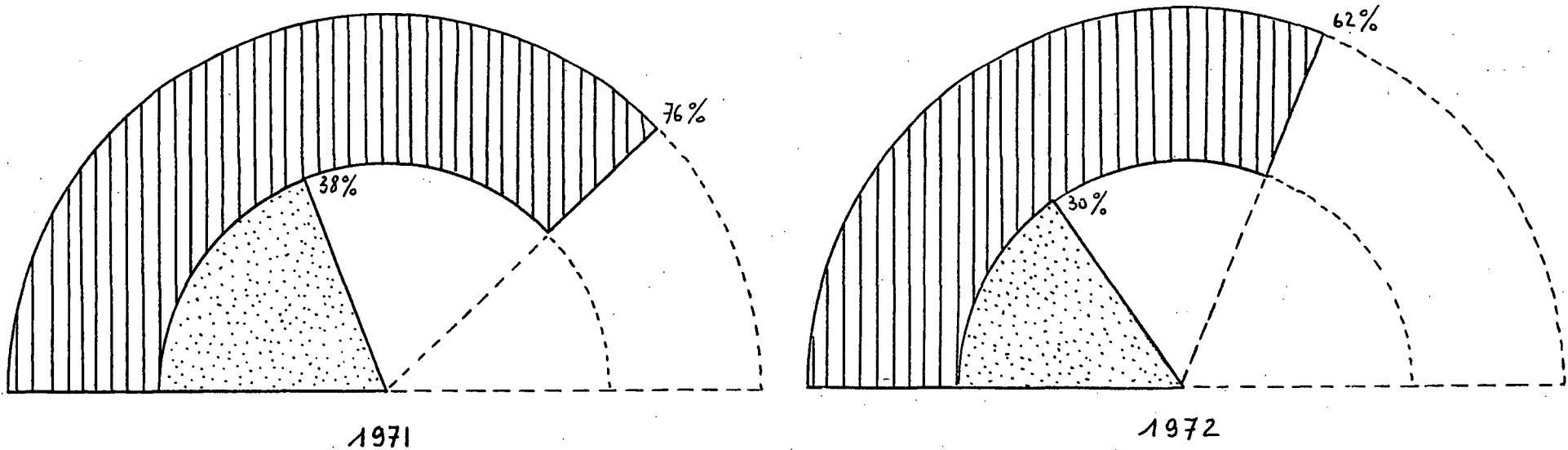


En ce qui concerne la fréquentation des consultations de nourrissons (enfants de 0 à 2 ans), on constate une diminution sensible des pourcentages de consultants de 1971 à 1972, aussi bien pour le secteur Est que pour le secteur Marin le Pigny. Toutefois, pour ces deux années et toutes proportions gardées, le nombre de consultants appartenant au secteur Marin le Pigny est bien supérieur à celui du secteur étudié. C'est ainsi qu'en 1972, pour 100 naissances, 30 nourrissons habitant le secteur Est sont suivis régulièrement en consultation, alors que pour Marin le Pigny, il y en a 62, soit plus du double (graphique ci-contre).

En outre, les taux de consultation pour 1.000 habitants sont très nettement inférieurs dans le quartier de la Croix de Pierre.

CONSULTATION DES NOURRISSONS PAR RAPPORT AU NOMBRE DE NAISSANCES



SECTEUR EST



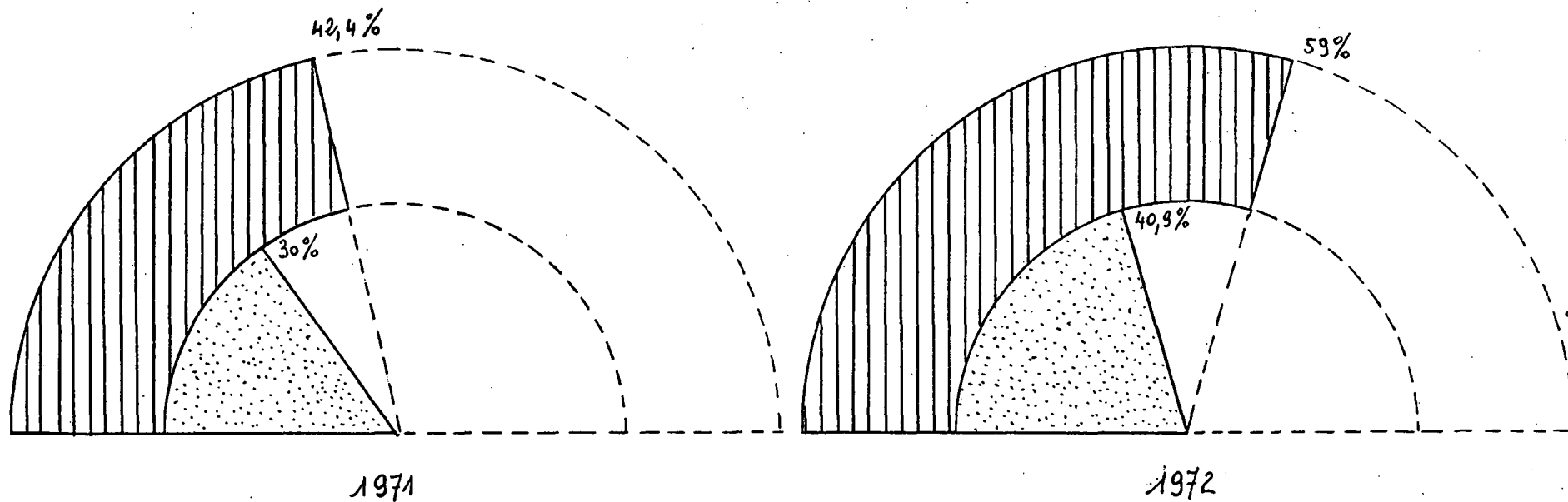
SECTEUR MARIN LE PIGNY

	SECTEUR EST			SECTEUR MARIN LE PIGNY		
	Nbre d'enfants de 0 à 2 ans consultants	Taux pour 1.000 habitants	% d'enfants consultants par rapport aux naissances	Nbre d'enfants de 0 à 2 ans consultants	Taux pour 1.000 habitants	% d'enfants consultants par rapport aux naissances
1971	106	18,33	38,40	133	71,50	76
1972	92	16,34	30	132	70,96	62,55

Cette tendance à une moindre utilisation des services médicaux et sociaux par les habitants du secteur étudié vient se trouver confirmée par les observations relevées pour ce qui touche aux hospitalisations d'enfants de 0 à 6 ans.

Par rapport au nombre de cas suivis par le Service de Protection Maternelle et Infantile, le taux d'hospitalisations dans le secteur Est est de 40 % en 1972, alors que pour le secteur de référence (Marin le Pigny) il atteint 59 %.

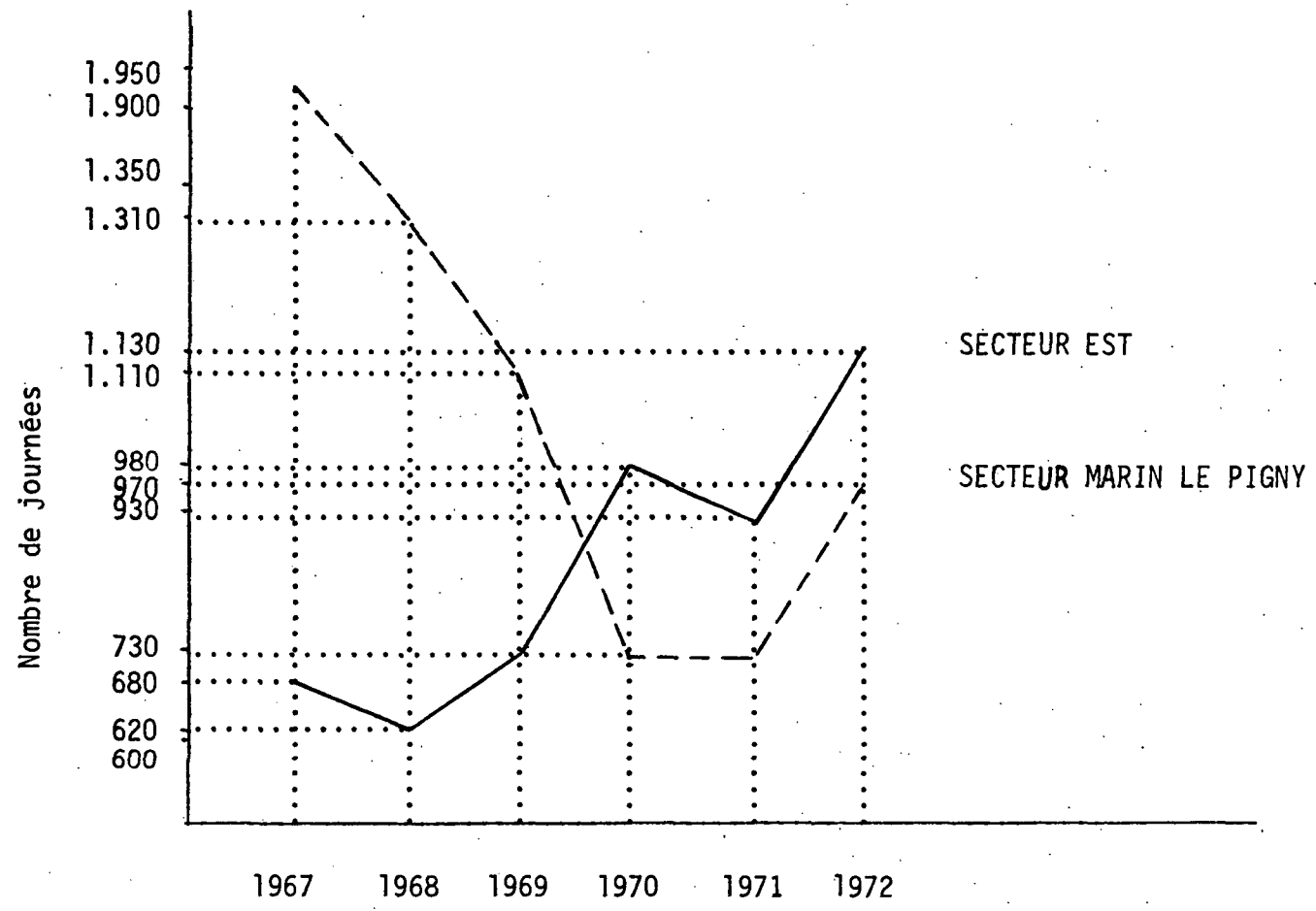
HOSPITALISATION DES ENFANTS DE 0 A 6 ANS PAR RAPPORT AU NOMBRE
D'ENFANTS SUIVIS PAR LE SERVICE DE P.M.I.



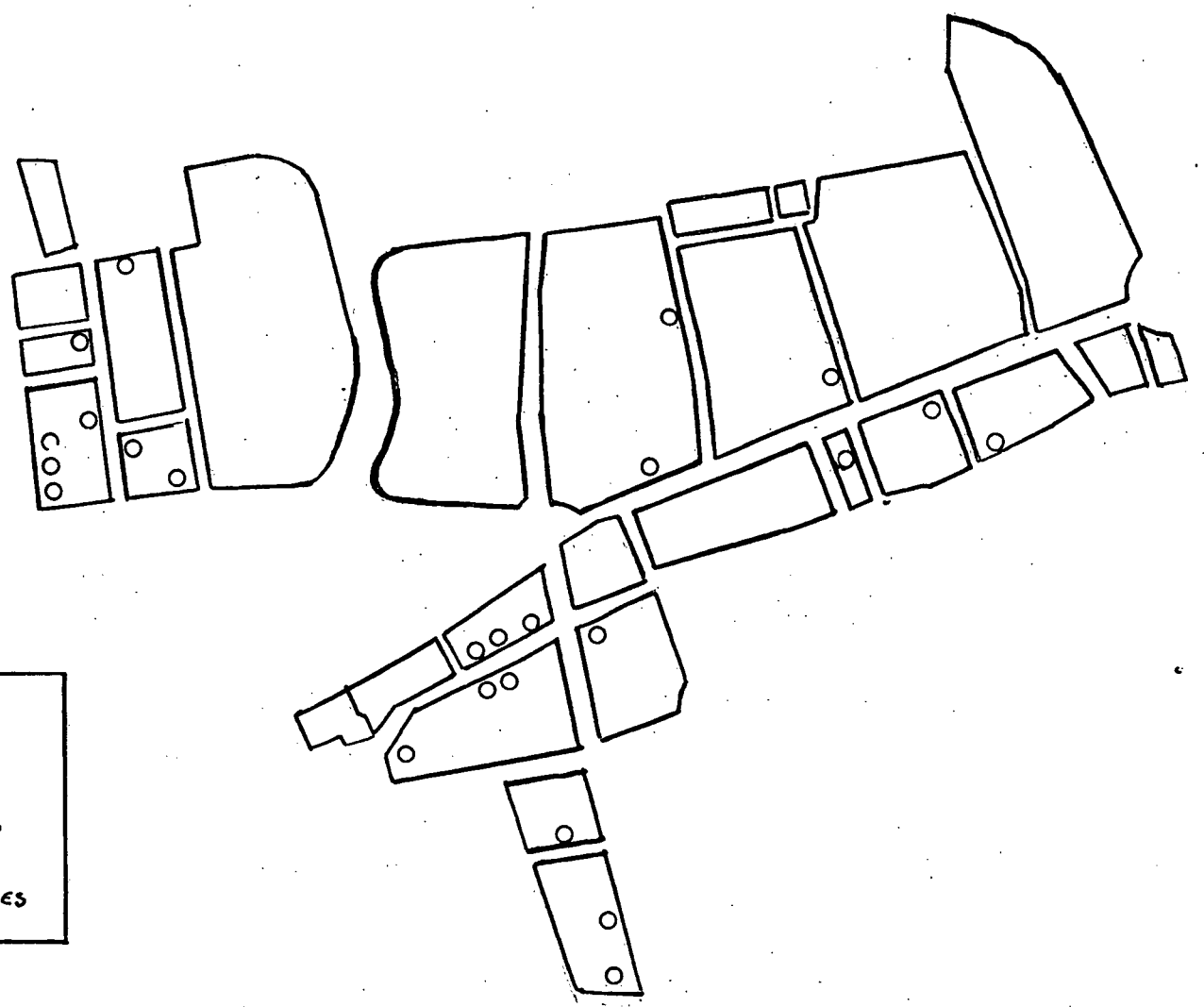
SECTEUR EST



SECTEUR MARIN LE PIGNY



DUREE DES HOSPITALISATIONS DE 1967 A 1972



PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE

LOCALISATION DES ENFANTS NÉS
PREMATUREMENT OU ATTEINTS
DE MALFORMATIONS CONGÉNITALES

Bien qu'il y ait, au cours d'une période de 6 ans, une augmentation du nombre et même un accroissement sensible de la durée des hospitalisations, la moyenne du temps passé à l'hôpital pour un enfant du secteur de l'étude est de 10 jours. Alors que pour le secteur de référence, cette moyenne, calculée seulement sur les trois dernières années, est de 17 jours.

		Enfants suivis en consultation de 0 à 6 ans		HOSPITALISATIONS				% d'enfants suivis en consultation ayant été hospitalisés
		Nombre	Taux pour 1.000 habitants	Nombre	Taux pour 1.000 habitants	Nombre de journées d'hôpital	Moyenne pour un enfant	
SECTEUR EST	1971	307	54,55	92	16,34	930	10	30 %
	1972	276	49,05	113	20,08	1.130	10	40,94 %
MARIN LE PIGNY	1971	106	56,98	45	24,2	730	19	42,45 %
	1972	105	56,45	62	33,3	970	16	59 %

Jusqu'alors, nous avons pu constater qu'un secteur comme Marin le Pigny était plus "demandeur" auprès des services sociaux et "profitait" mieux des équipements médicaux mis à la disposition de tous. Ces tendances tiennent sans doute au fait que la population d'un tel secteur a su "démystifier" l'hôpital ou le service social parce qu'elle était plus à même, de par son niveau culturel, de mieux déchiffrer et de mieux intégrer à son système référentiel des informations encore parfois obscures, contradictoires et par conséquent angoissantes. Citons cette phrase d'un médecin recueillie au cours d'un interview : "Les gens de la Croix de Pierre acceptent mal que leur liberté soit remise en cause par la pratique médicale ... la maladie est vécue comme étant quelque chose de naturel, qui fait partie de leur état ...".

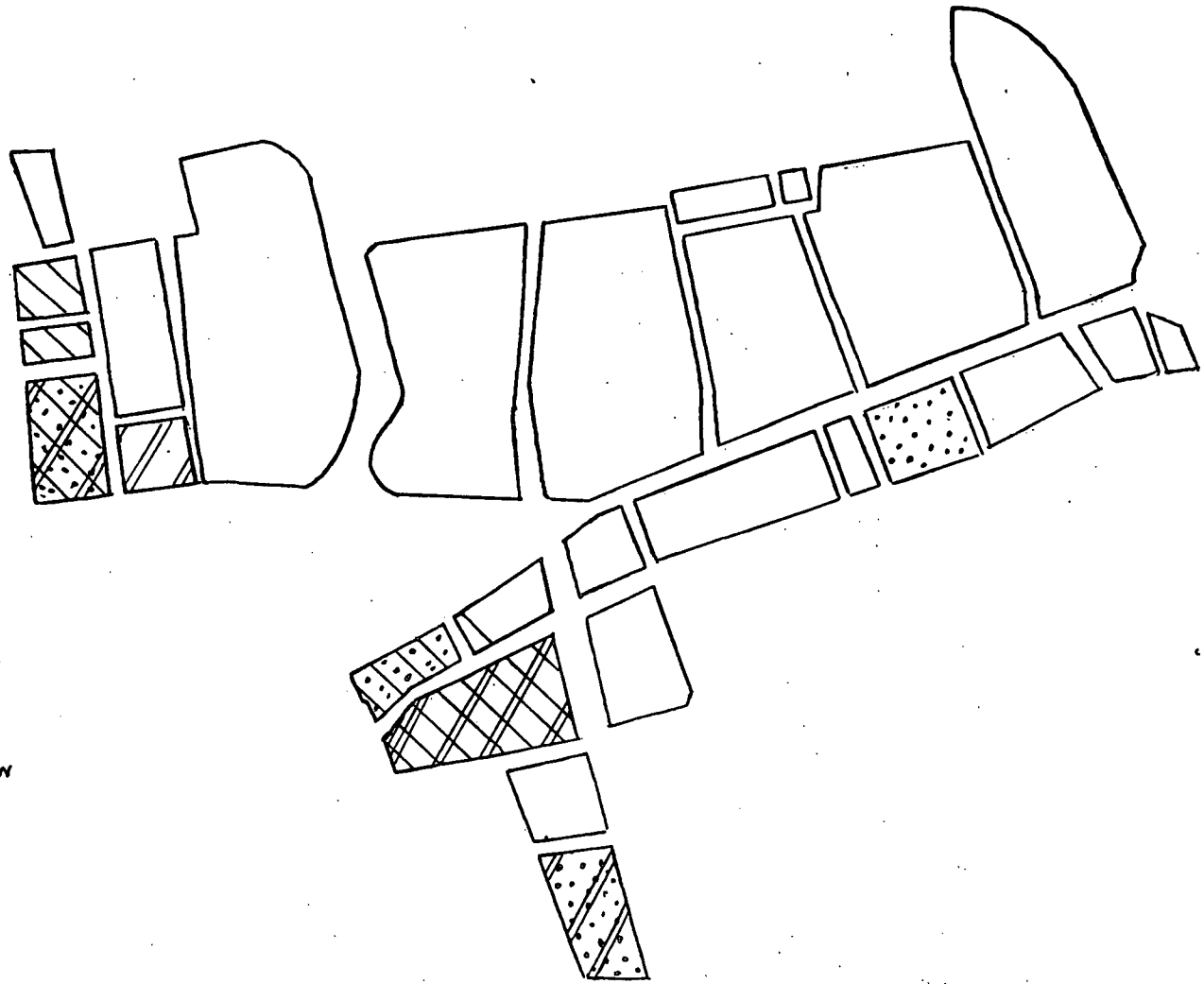
Si, dans le secteur Est, la proportion d'enfants nés prématurément est, à peu de chose près, égale à celle trouvée pour Marin le Pigny, le pourcentage d'enfants atteints de malformations congénitales y est deux fois plus élevé que dans le secteur de référence. On compte, en effet, 14 enfants nés prématurément en 1971 dans le secteur étudié, ce qui représente 5,07 % des enfants nés au cours de cette même année. Pour Marin le Pigny, on relève 10 enfants nés prématurément, ce qui représente un pourcentage de 5,71. Par contre, pour 1971 et pour le secteur Est, 10 enfants sont nés atteints de malformations (soit 3,62 %), alors que pour Marin le Pigny, il n'y en a que 3 (soit 1,71 %).

EN 1971	ENFANTS DE 0 A 6 ANS SUIVIS EN CONSULTATION		HOSPITALISATIONS			PREMATURES ET MALFORMATIONS CONGENITALES	
	Ilôts	Nombre	Taux pour 1.000 hab.	Nombre	Taux pour 1.000 hab.	Nbre de journées d'hôpital	Nombre
605	33	103,2	11	34,4	110	4	12,5
610	2	17,2	1	8,6	10	0	-
611	11	63,8	8	46,2	80	1	5,8
612	2	10,2	1	5,1	10	1	5,1
613	7	38,7	3	16,6	30	2	11
619	14	40	3	8,6	30	0	-
624	2	5	1	2,5	10	0	-
626	36	66,6	11	20,4	110	2	3,7
627	4	40,4	1	10,1	10	0	-
628	21	75,8	2	7,2	20	1	3,6
629	4	14,6	1	3,6	10	0	-
630	15	53,5	6	21,4	60	0	-
826	19	75,1	7	27,6	70	3	11,9
827	14	95,8	5	34,2	50	0	-
828	26	77,8	9	27	90	3	9
833	15	90,3	4	24,1	40	2	12
834	10	54,9	2	11	20	1	5,5
835	4	15,6	2	7,8	20	1	3,9
836	5	26,8	0	-	0	0	-
841	14	56	3	12	30	0	-
842	10	88,5	1	8,8	10	1	8,8
843	19	106,7	2	11,2	20	1	5,6
844	20	56	8	22,4	80	1	2,8
	307	54,55	92	16,34	920	24	4,26

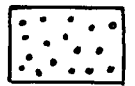
(taux global)

(taux global)

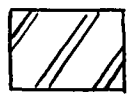
(taux global)



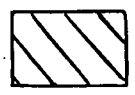
**ILOTS POSSEDANT LES
TAUX LES PLUS ELEVES DE :**



ENFANTS SUIVIS EN CONSULTATION



HOSPITALISATIONS

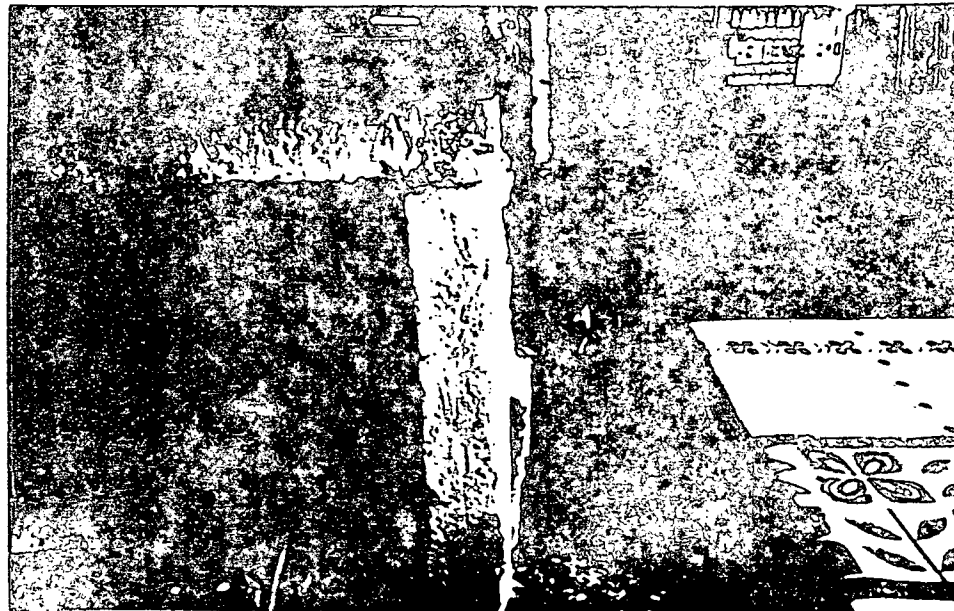
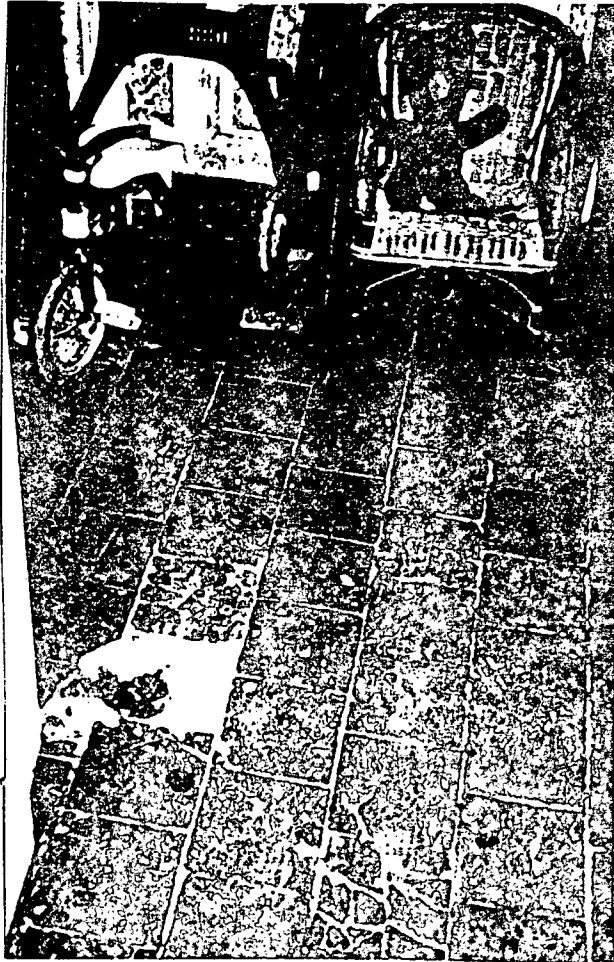


**ENFANTS NÉS PREMATURÉMENT
OU ATTEINTS DE MALFORMATIONS CONGÉNITALES**

Il est à remarquer que les îlots possédant les taux les plus élevés d'enfants suivis en consultation, d'hospitalisations et d'enfants nés prématurément ou atteints de malformations congénitales se classent parmi ceux qui sont les plus vétustes et les plus insalubres. Il y en a d'autres, certes, qui sont aussi dans un état de délabrement comparable. Mais le nombre de jeunes ménages ou de familles nombreuses ayant de tous jeunes enfants y est nettement moins important que dans les îlots indiqués sur la carte ci-dessus ; jeunes ménages qui ont tendance à se regrouper dans certaines zones du secteur revêtant, du fait de l'espérance d'un logement en H.L.M., le caractère de quartiers de transit.

Le coût imputable aux familles du secteur étudié utilisant le Service de Protection Maternelle et Infantile est assez difficile à établir d'une façon très précise. Aussi, nous bornerons-nous à en donner une idée en chiffrant seulement le coût des hospitalisations. Ce dernier s'élève, en 1972, à 282.500 F pour 113 enfants âgés de 0 à 6 ans hospitalisés pour une durée moyenne de 10 jours chacun, en prenant comme prix de journée moyen d'une hospitalisation en service de pédiatrie la somme de 250 F.

ILOTS	Nombre de journées d'hôpital	COUT	ILOTS	Nombre de journées d'hôpital	COUT	ILOTS	Nombre de journées d'hôpital	COUT
605	110	27.500	628	20	5.000	835	20	5.000
610	10	2.500	629	10	2.500	836	0	-
611	80	20.000	630	60	15.000	841	30	7.500
612	10	2.500	826	70	17.500	842	10	2.500
613	30	7.500	827	50	12.500	843	20	5.000
624	10	2.500	828	90	22.500	844	80	20.000
626	110	27.500	833	40	10.000			
627	10	2.500	834	20	5.000	TOTAL	1.130	282.500 F
619	30	7.500						



Des logements exigus... (des cheminées qui menacent ruine, . des trous de rats dans les sols)
.... et dangereux

CHAPITRE VI

HYGIENE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Dépendant directement de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, le Centre Médico-psycho-social de Rouen a de multiples fonctions. Son terrain d'intervention est extrêmement vaste puisqu'il s'adresse à toutes les communes constituant l'agglomération rouennaise.

Pour ce qui concerne les mineurs débiles ou présentant des troubles mentaux ou des troubles graves du comportement, ce service est chargé d'établir les bilans psychologiques, de prescrire ou de conseiller et d'assurer les rééducations psychomotrices, orthophoniques, les psychothérapies et les placements en internat médico-pédagogique.

Dans ce domaine, voici le bilan des interventions de ce service pour les années 1971 et 1972 :

- Sur 201 dossiers constitués pour l'ensemble de la région rouennaise, 37 l'ont été pour la seule commune de Rouen, dont 1 pour le secteur Est ;

- Sur 265 dossiers constitués pour l'ensemble de la région rouennaise, 28 l'ont été pour la seule commune de Rouen (0 pour le secteur Est)

- Psychomotricité	: 3 pour Rouen en 1972) Aucun pour le Secteur étudié en 1971 et 1972
- Rééducations	: 3 pour Rouen en 1971	
	: 2 pour Rouen en 1972	
- Psychothérapies	: 1 pour Rouen en 1972	
- Placements	: 8 pour Rouen en 1972)

Pour ce qui est des infirmes mineurs, le Centre Médico-psycho-social se charge de l'établissement des dossiers, de l'orientation des enfants et de leur placement dans des établissements spécialisés.

On compte 6 placements pour Rouen en 1971 et une constitution de dossier pour le secteur Est.

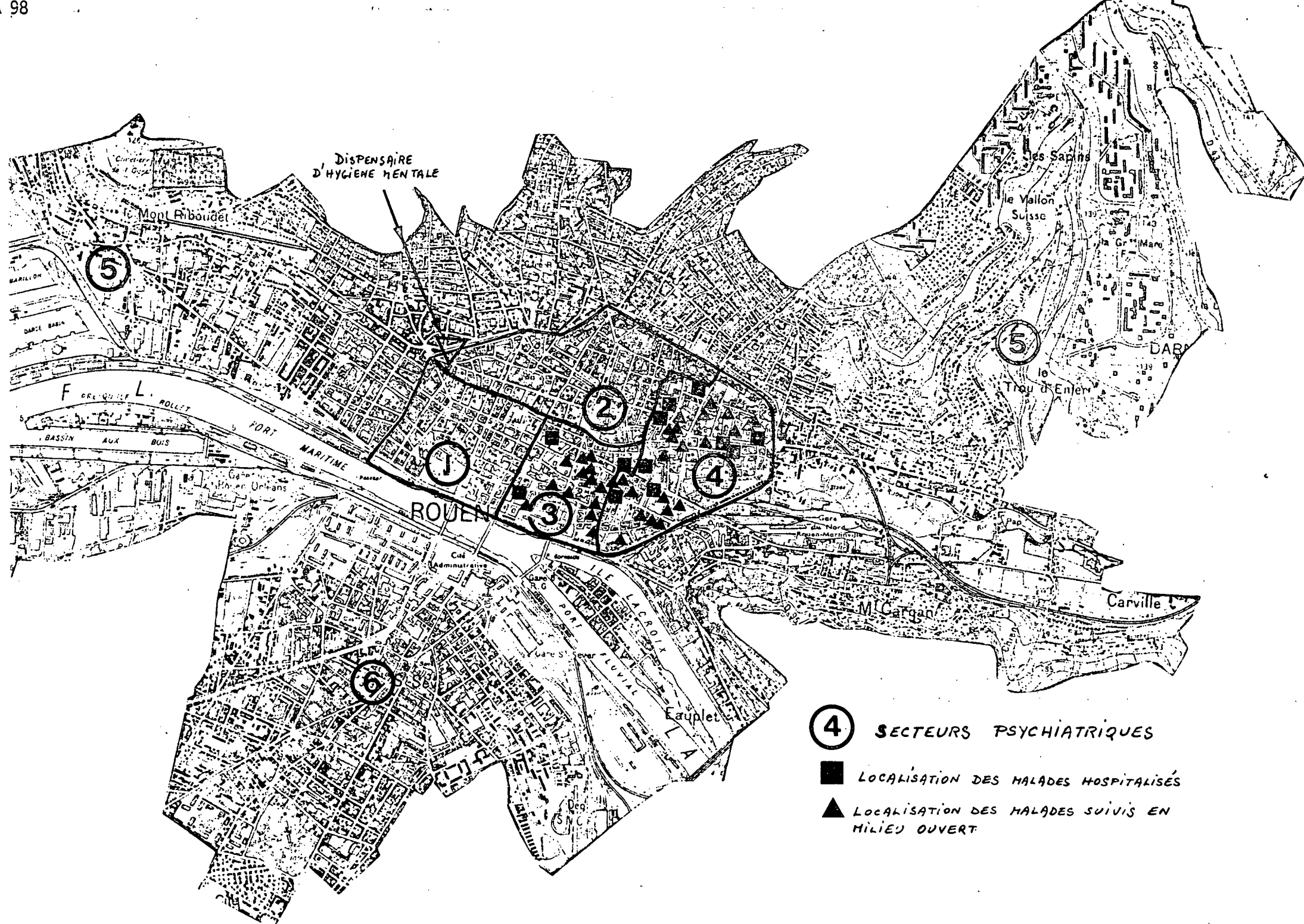
En 1972, il y a eu trois placements pour Rouen dont un pour un enfant appartenant au secteur Est.

Le Centre Médico-psycho-social intervient aussi au niveau de l'éthylisme, phénomène extrêmement fréquent dans le quartier de la Croix de Pierre. L'alcoolisme, dont le taux varie de 60 à 70 % touche pratiquement toutes les catégories d'âge (à partir de 16-18 ans) et de sexe de la population. Il faut en voir les causes dans :

- les logements en meublés qui entraînent un isolement (surtout chez les travailleurs étrangers)
- les logements insalubres, vétustes qui provoquent le "dégoût du chez soi et l'installation dans la malpropreté"
- les logements étroits où trop de personnes cohabitent.

En 1971, 32 dossiers d'admission en cure de désintoxication ont été constitués par le Centre Médico-psycho-social, dont deux pour des habitants du quartier de la Croix de Pierre. En 1972, on en compte 31, dont 3 pour le secteur.

Le Service Social des éthyliques, dépendant du Centre Médico-psycho-social a suivi, en 1971, 37 personnes habitant à Rouen, dont 2 résidant dans le secteur de l'étude. En 1972, les chiffres sont les suivants : 16 personnes suivies dont une appartenant au quartier étudié.



DISPENSIRE
D'HYGIENE MENTALE

Mont Riboudet

5

5

2

1

4

3

ROUEN

6

4

SECTEURS PSYCHIATRIQUES



LOCALISATION DES MALADES HOSPITALISÉS



LOCALISATION DES MALADES SUIVIS EN MILIEU OUVERT

les Sapins

le Yallon Suisse

le Trou d'Enfer

Carville

McCarqan

Eauplet

PONT LA CROIX

PONT ALVIAK

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

PONT DE LA CROIX

MARILLON

DARCE BASIN

F. BREQUET L. ROLLET

BASSIN AUX BOIS

PORT MARITIME

Gare d'Orléans

Cité Administrative

Gare

Gare du Nord

Gare-Martin

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

Gare

On ne peut être qu'étonnés à la vue du faible volume des interventions d'un service public à vocation médicale et psycho-sociale dans un secteur tel que celui qui nous concerne. On comprendra donc qu'il nous ait été impossible d'établir un coût imputable aux familles du secteur dans ce domaine.

Comparativement, les interventions concernant les adultes présentant des troubles psychiatriques apparaissent plus nombreuses. Pourtant, la fréquence des maladies mentales n'est pas plus élevée qu'ailleurs.

Pour l'ensemble des 3° et 4° cantons, on évalue à 37 le nombre de personnes ayant séjourné en hôpital psychiatrique entre Novembre 1972 et Mai 1973 (ce qui représente 2.676 journées d'hôpital). Sur ces 37 personnes, 11 appartiennent au secteur Est et la durée totale de leur séjour en milieu hospitalier s'élève à 800 journées.

Douze malades sont suivis régulièrement en milieu ouvert dans les 3° et 4° cantons. Parmi eux, 4 résident dans le secteur de l'étude.

Le coût des hospitalisations imputable aux malades résidant dans le secteur s'élève à 96.000 F (prix de journée moyen en hôpital psychiatrique estimé à 120 F).

HOSPITALISATIONS

3 ^e et 4 ^e CANTONS	
hommes	femmes
13	24

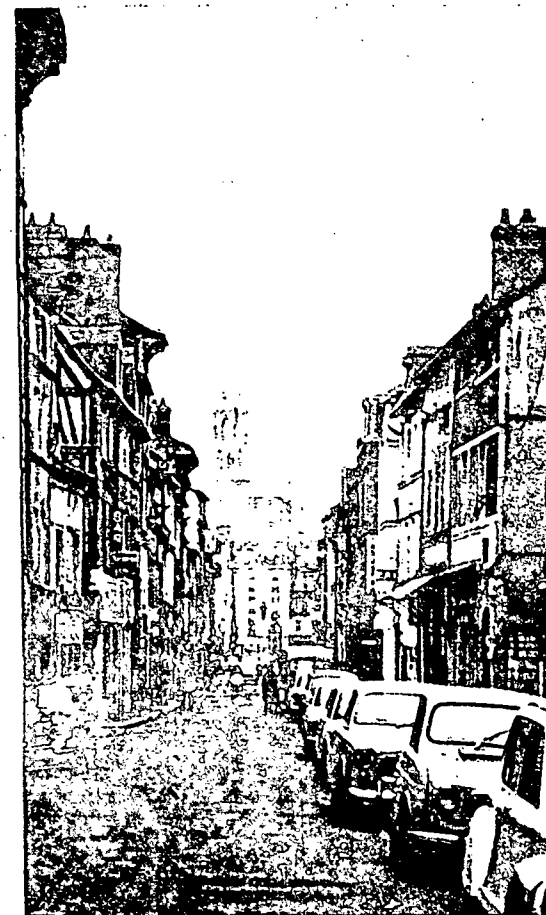
	SECTEUR EST		
	hommes	femmes	
de 21 à 30 ans	1	-	
de 31 à 40 ans	1	1	
de 41 à 50 ans	2	2	
de 51 à 60 ans	-	1	
plus de 60 ans	-	3	
	2	4	Celibataire
	1	1	Veuf (ve)
	1	1	divorcée
		1	concubinage
Malade Mental	1	7	
Malade "Social"	3	0	

MILIEU OUVERT

3 ^e et 4 ^e CANTONS	
hommes	femmes
1	11

SECTEUR EST	
hommes	femmes
-	4

ILOTS	NOMBRE DE MALADES	DUREE DES HOSPITALISATIONS	CÔUT
624	1	18 jours	2160 F
626	2	105 "	12600 F
627	1	40 "	4800 F
629	3	108 "	12960 F
826	1	24 "	2880 F
828	2	382 "	45840 F
844	1	123 "	14760 F
TOTAL	11	800 jours	96000 F



Il faudra faire la part des choses.

CHAPITRE VII

LA TUBERCULOSE

C'est par l'étude de la prophylaxie de la tuberculose que dans les vingt premières années du siècle les médecins ont souligné l'importance déterminante des facteurs d'habitat dans le développement et la propagation de la maladie.

Il est inutile, aujourd'hui, de prouver le bien-fondé de cette affirmation. Chacun sait que la tuberculose exerce ses ravages plus particulièrement dans les milieux déshérités, déjà profondément touchés par l'alcoolisme, où la promiscuité et le manque d'hygiène dus à de vieux logements étroits, humides, sombres, totalement dépourvus du confort le plus élémentaire, sont de règle.

Qu'en est-il de ce mal dans un quartier aussi vétuste et insalubre que celui que nous avons jusqu'alors tenté de décrire ? Notre analyse, à ce propos, a porté sur les années 1965 (date à partir de laquelle tous les services sanitaires et sociaux ont été obligés de signaler tous les cas de tuberculose dont ils avaient connaissance) et 1972.

Les quantités de cas signalés ont été les suivants :

	Sur ROUEN	Sur le SECTEUR EST
en 1965	292	31
en 1972	151	18

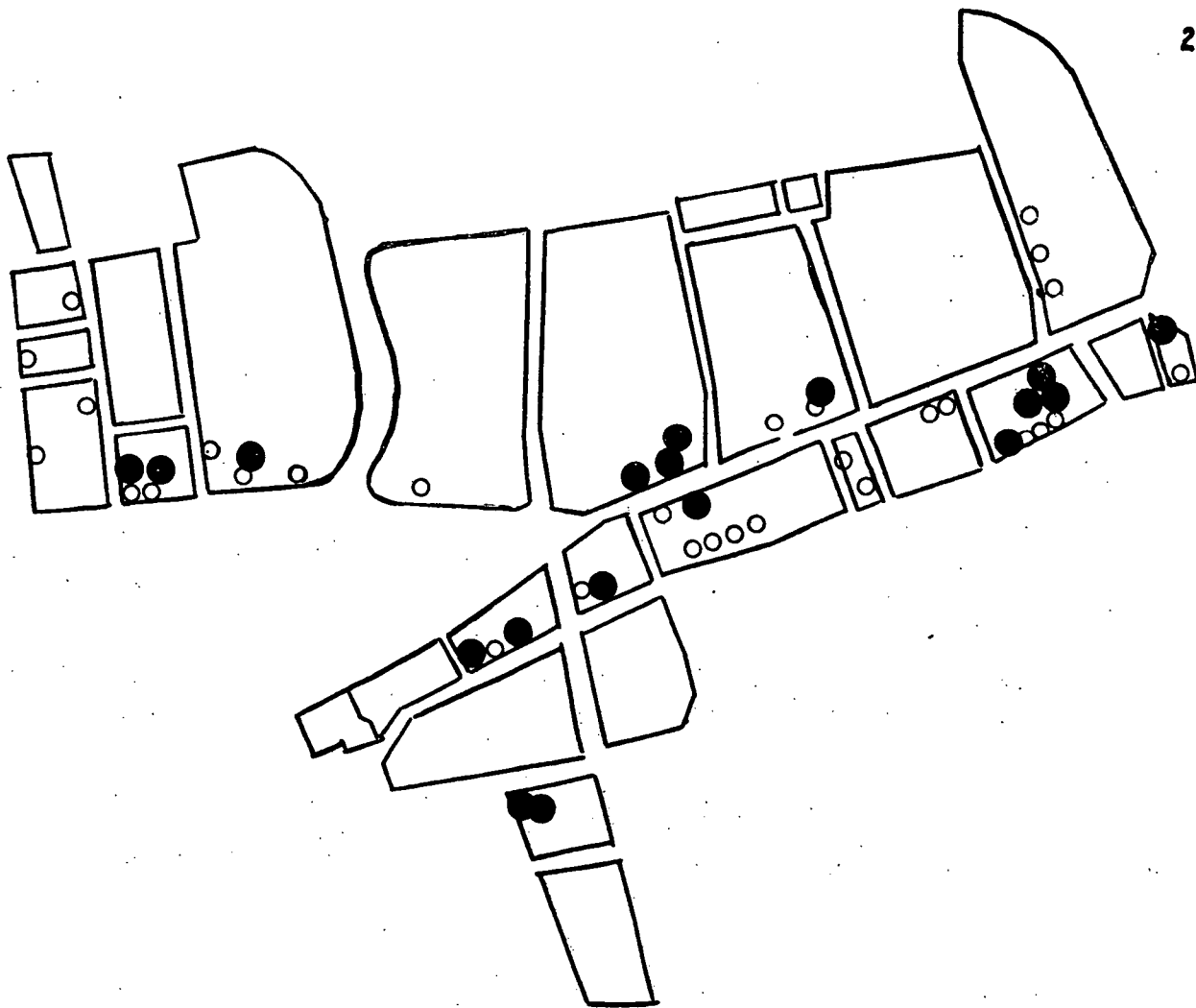
Ce qui représente un taux moyen pour 1.000 habitants :

- pour le secteur étudié :

- de 5,5 en 1965
- de 3,2 en 1972

- pour Rouen :

- de 2,2 en 1965
- de 1,1 en 1972



Tuberculose

○ localisation des cas en 1965 (31)

● " " " " en 1972 (18)

Les taux calculés pour le secteur de l'étude sont donc très nettement supérieurs à ceux de Rouen. Et même si l'on constate une forte régression de la tuberculose aussi bien à Rouen que dans le quartier de la Croix de Pierre, on ne peut pas dire que cette régression soit identique et uniforme pour les deux parties comparées. En 1965, le taux de tuberculose est deux fois plus élevé que celui de Rouen, dans le quartier qui nous préoccupe. En 1972, il y est trois fois supérieur. Cette régression est donc toute relative en ce qui concerne le secteur Est : la résistance à l'éviction de la maladie - résistance due à l'incroyable degré de vétusté et d'insalubrité du parc immobilier - y est extrêmement forte malgré l'évolution des techniques de dépistage et les progrès réalisés en matière de thérapeutique.

Signalons qu'en 1968, pour 700 habitants de l'agglomération rouennaise, on recensait 1 cas de tuberculose ; pour 700 habitants du quartier de la Croix de Pierre, on notait une proportion de 4 cas de tuberculose connue ; sur 700 habitants du quartier, plus de 20 d'entre eux vivaient en contact permanent avec des malades dont certains étaient bacillaires.

La non obligation d'hospitalisation pour des malades bacillaires (le traitement à domicile de cette maladie de préférence au milieu hospitalier est dû à la précarité des ressources familiales et à la longueur de l'hospitalisation) entraîne du fait de la concentration

familiale dans des logements étroits et insalubres des risques de contamination pour ceux qui vivent au contact des malades ; contamination surtout au niveau de la catégorie la plus jeune de la population souvent mal armée pour se défendre en raison de sa malnutrition.

Si, globalement, le taux de la tuberculose a diminué sensiblement pour le secteur étudié, une analyse plus détaillée révèle que :

- dans 10 îlots sur 16 touchés par la maladie, le nombre de malades s'est abaissé dans des proportions allant de 50 à 100 %.
- dans deux îlots il y a une stabilisation.
- dans 4 îlots, on constate une dangereuse progression de la maladie (ce sont les îlots 626, 828, 834 qui se caractérisent par leur très grande vétusté et insalubrité et par le nombre important de meublés de dernière catégorie qu'ils possèdent. L'îlot 844 se distingue par une forte densité de population concentrée surtout aux numéros 8 et 10 de la rue Eau de Robec).

Le traitement de la tuberculose est long : le malade étant sujet aux rechutes; il s'étale parfois sur plusieurs années. On estime à environ 20.000 F le prix de revient des soins que nécessite un tuberculeux pour être guéri de sa maladie. On peut donc évaluer à 360.000 F le coût du traitement de la tuberculose pour 1972 dans le quartier de la Croix de Pierre.

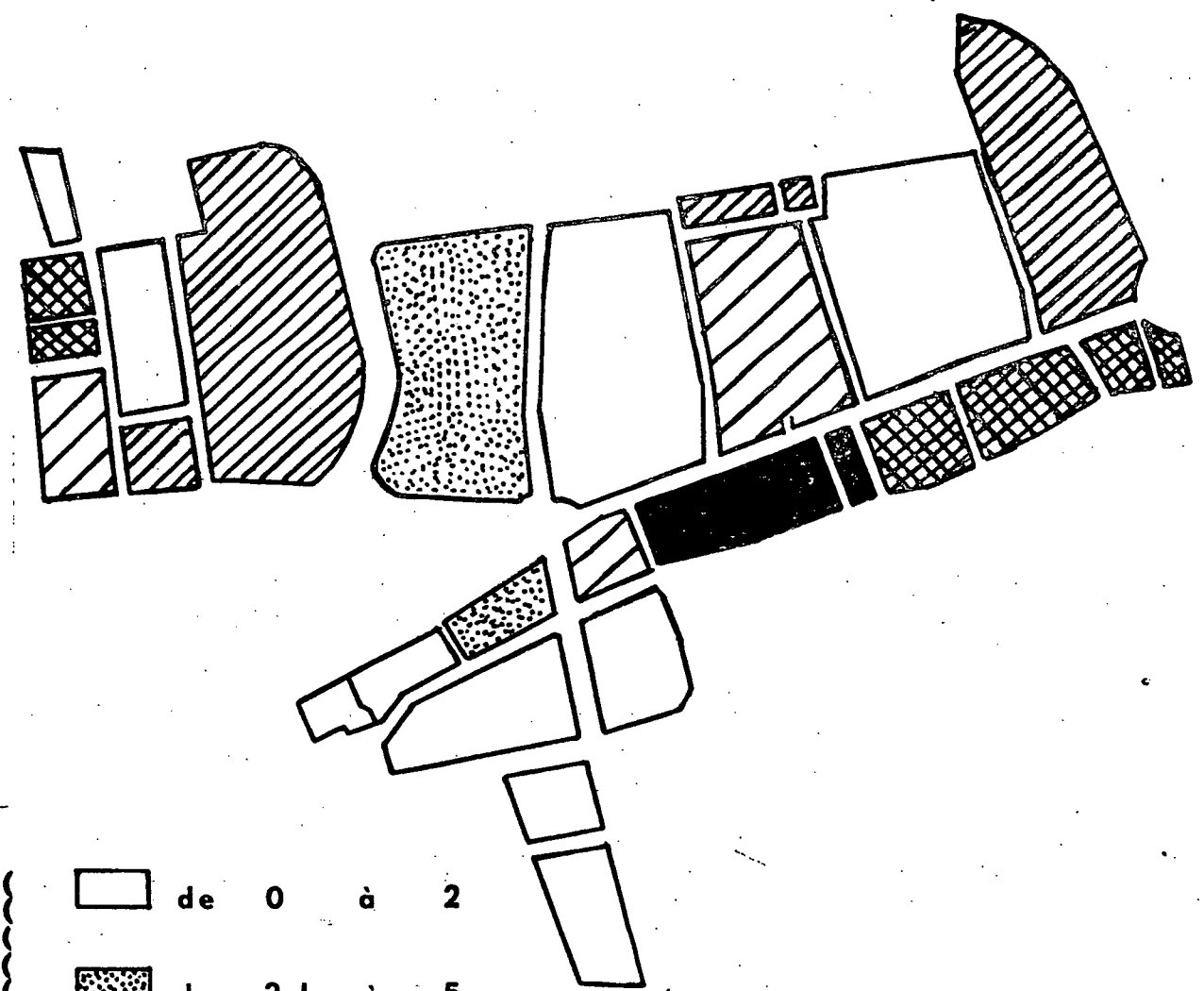
ILOTS	1965		1972		EVOLUTION DE LA MALADIE		
	Nombre de cas	Taux pour 1.000 hab.	Nombre de cas	Taux pour 1.000 hab.	Accroissement	Stabilité	Régression
605	2	6,2	-	-			100 %
610	-	-	-	-		+	
611	2	11,5	-	-			100 %
612	-	-	-	-		+	
613	2	11	2	11		+	
619	3	8,5	1	2,8			66 %
624	1	2,5	-	-			100 %
626	-	-	3	5,5	100 %		
627	1	10,1	-	-			100 %
628	2	7,2	1	3,6			50 %
629	-	-	-	-		+	
630	3	10,7	-	-			100 %
826	-	-	-	-		+	
827	-	-	-	-		+	
828	1	2,9	2	5,9	50 %		
833	-	-	-	-		+	
834	-	-	2	10,9	100 %		
835	-	-	-	-		+	
836	1	5,3	1	5,3		+	
841	5	20	1	4			80 %
842	2	17,6	-	-			100 %
843	2	11,2	-	-	25 %		100 %
844	4	11,1	5	13,9	25 %		







TUBERCULOSE

- taux pour 1000 habitants en 1965

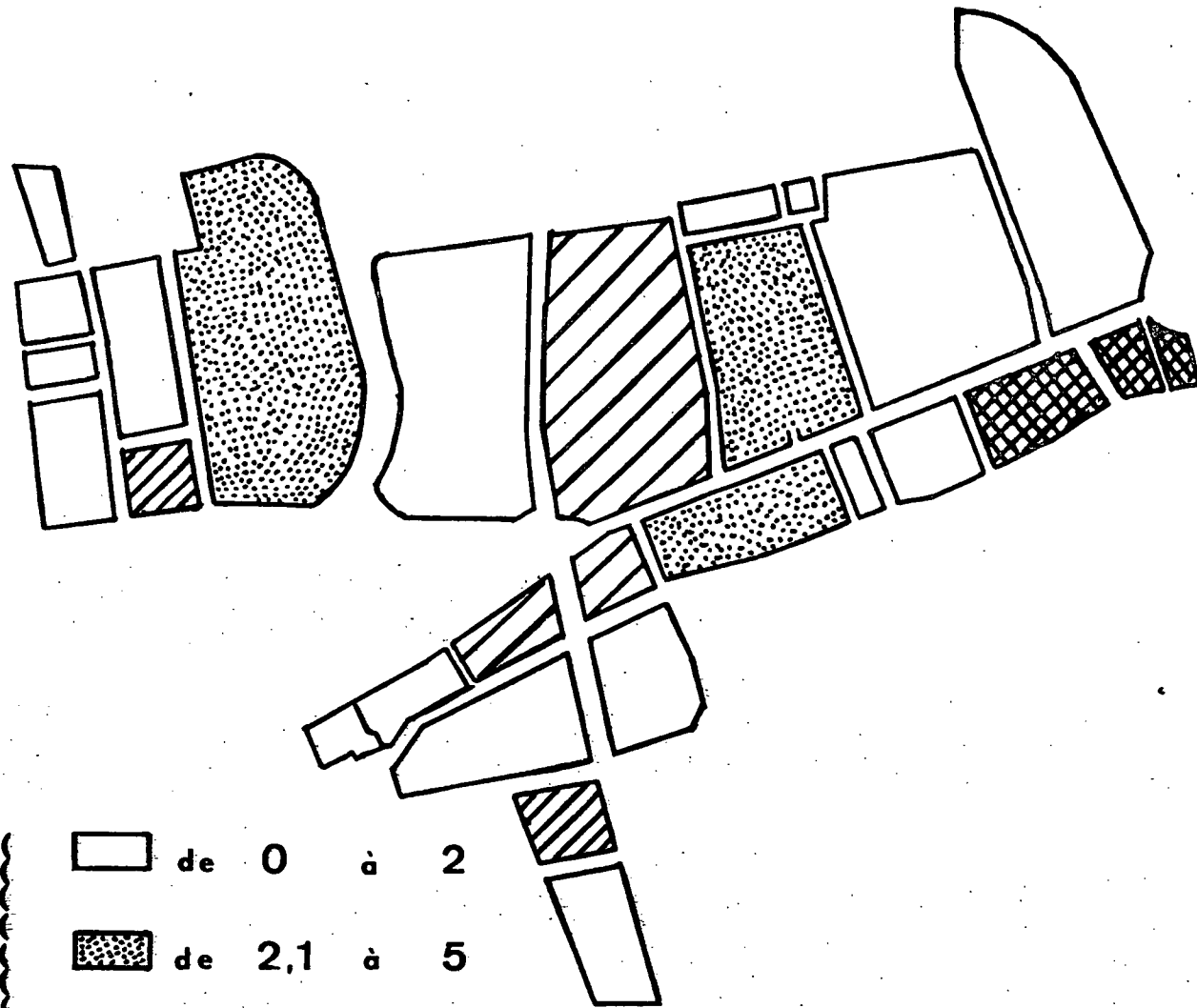
- taux moyen pour le secteur : 5,5

- taux moyen pour ROUEN : 2,2



	de	0	à	2
	de	2,1	à	5
	de	5,1	à	8
	de	8,1	à	11
	de	11,1	à	14
	de	14,1	à	20






TUBERCULOSE



- taux pour 1000 habitants en 1972

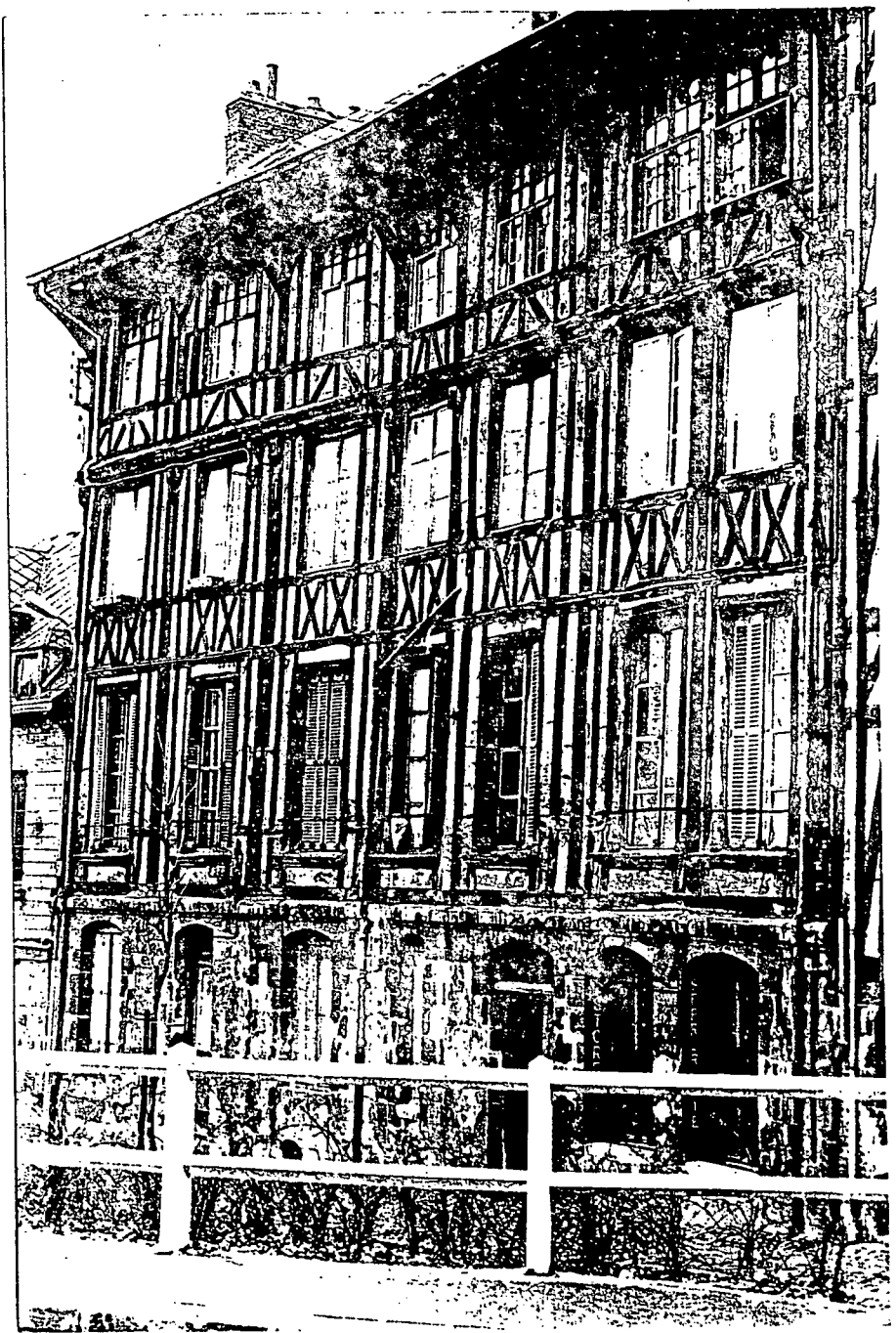
- taux moyen pour le secteur : 3,2

- taux moyen pour ROUEN : 1,1

	de	0	à	2
	de	2,1	à	5
	de	5,1	à	8
	de	8,1	à	11
	de	11,1	à	14

Rue_Lamauve

Avant de vouer cette maison
au bull dozer, est-on sûr de
pouvoir mieux faire.



CHAPITRE VIII

LE MILIEU SCOLAIRE

Voir dans quelle mesure le taudis et toutes les contraintes négatives qu'il entraîne lorsqu'il s'agit du développement de l'enfant provoque des carences d'ordre culturel pratiquement irréversibles et de ce fait influe d'une façon déterminante sur les possibilités d'insertion sociale du futur adulte, tel est l'objet de ce chapitre.

L'exiguïté du logement, sa vétusté, son insalubrité ne permettent pas à un enfant du quartier de la Croix de Pierre de satisfaire en tous points aux exigences d'une scolarité normale.

Pour lui, pas de possibilité de s'isoler pour faire les devoirs ou apprendre les leçons : il lui faudra partager un bout de table avec la mère qui prépare le repas du soir dans la cuisine où jouent bruyamment les frères et soeurs plus jeunes. Pour lui, pas de soutien affectif dans un travail qui nécessite une permanence de l'effort gratifiée par des encouragements successifs lorsque père et mère reviennent, fatigués et nerveux, après leurs 8 à 10 heures de travail en usine. Pour lui, la privation des conditions matérielles et même physiologiques indispensables à l'accomplissement d'une bonne scolarité lorsqu'on est obligé de dormir à deux ou à trois dans un même lit, lorsqu'on dine quasi quotidiennement d'une tartine de pain trempée dans du café au lait.

Pour lui, le vécu d'une insécurité permanente, tour à tour résultante ou génératrice de conflits et d'une dégradation des relations parents/enfants. Incompris de l'adulte enseignant, négligé par des parents qui refusent d'accorder une quelconque valeur au travail scolaire, il ne lui reste que la fuite, l'absentéisme scolaire, les fugues, la quête d'une sécurité factice de remplacement, celle qu'il trouvera dans la rue au contact de la bande de jeunes.

Qu'en est-il dans le quartier de la Croix de Pierre pour ce qui concerne le domaine de l'école primaire ?

Pour l'année scolaire 1972-1973, 9.090 enfants appartenant à la commune de Rouen ont été scolarisés en primaire. Ce nombre représente la totalité des effectifs des classes, depuis le cours préparatoire jusqu'à la fin d'études deuxième année.

Les écoles Bachelet, Legouy et Michelet regroupent 6,52 % de ces enfants. Les élèves domiciliés dans le secteur Est et fréquentant ces écoles représentent 3,27 % de l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles rouennaises. Le taux de scolarisation en primaire, calculé pour 1.000 habitants est d'environ 76 pour Rouen ; alors que pour le secteur de l'étude il est de 53,4.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR AGE ET PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES PRIMAIRES DE ROUEN. (Enseignement Spécial exclu).

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT		ANNEE DE NAISSANCE																								
		1967		1966		1965		1964		1963		1962		1961		1960		1959		1958		1957		TOTAL		
		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	
COURS PREPARATOIRE	N	41	42	764	752	224	154	36	35	12	6	2	3	1	1									1080	993	
	%	1.9	2.	36.8	36.2	10.8	7.4	1.7	1.6	0.5	0.2	0.03	0.1	0.01	0.01									51.8	47.5	
CE 1	N			35	41	633	608	236	188	87	59	26	14	8	1			1						1026	911	
	%			1.8	2.1	32.6	31.3	12.15	9.6	4.4	3.	1.3	0.7	0.4	0.05			0.05						52.7	46.8	
CE 2	N				1	35	36	499	491	233	198	98	79	38	23	3	3	1	1					907	832	
	%				0.05	2	2.06	28.6	28.2	19.3	11.3	5.6	4.5	2.15	1.3	0.17	0.17	0.05	0.05					51.9	47.6	
CM 1	N							51	53	405	456	252	216	135	129	30	11	1	1					874	866	
	%							2.9	3.	23.27	26.2	14.5	12.4	7.7	7.4	1.7	0.63	0.05	0.05					50.1	49.7	
CM 2	N							1	1	34	58	324	389	240	273	40	50	10	1	4	1	1	2	654	775	
	%							0.07	0.07	2.37	4.	22.6	27.2	16.7	19.1	2.8	3.5	0.7	0.07	0.27	0.07	0.07	0.14	45.7	54.2	
FE 1	N																11	9	27	7	13	3		1	51	20
	%																15.5	12.7	38.	9.9	18.4	4.2		1.4	71.9	28.1
FE 2	N																5	7	23	20	11	17	9	9	48	53
	%																5.	6.5	22.5	20.	11.	17.	9.	9.	47.5	52.5
TOTAL		41	42	799	794	892	798	823	768	771	777	702	701	422	427	89	80	63	30	28	21	10	12	4640	4450	

AGE NORMAL
DANS
CLASSE NORM.

→ RETARDS SCOLAIRES

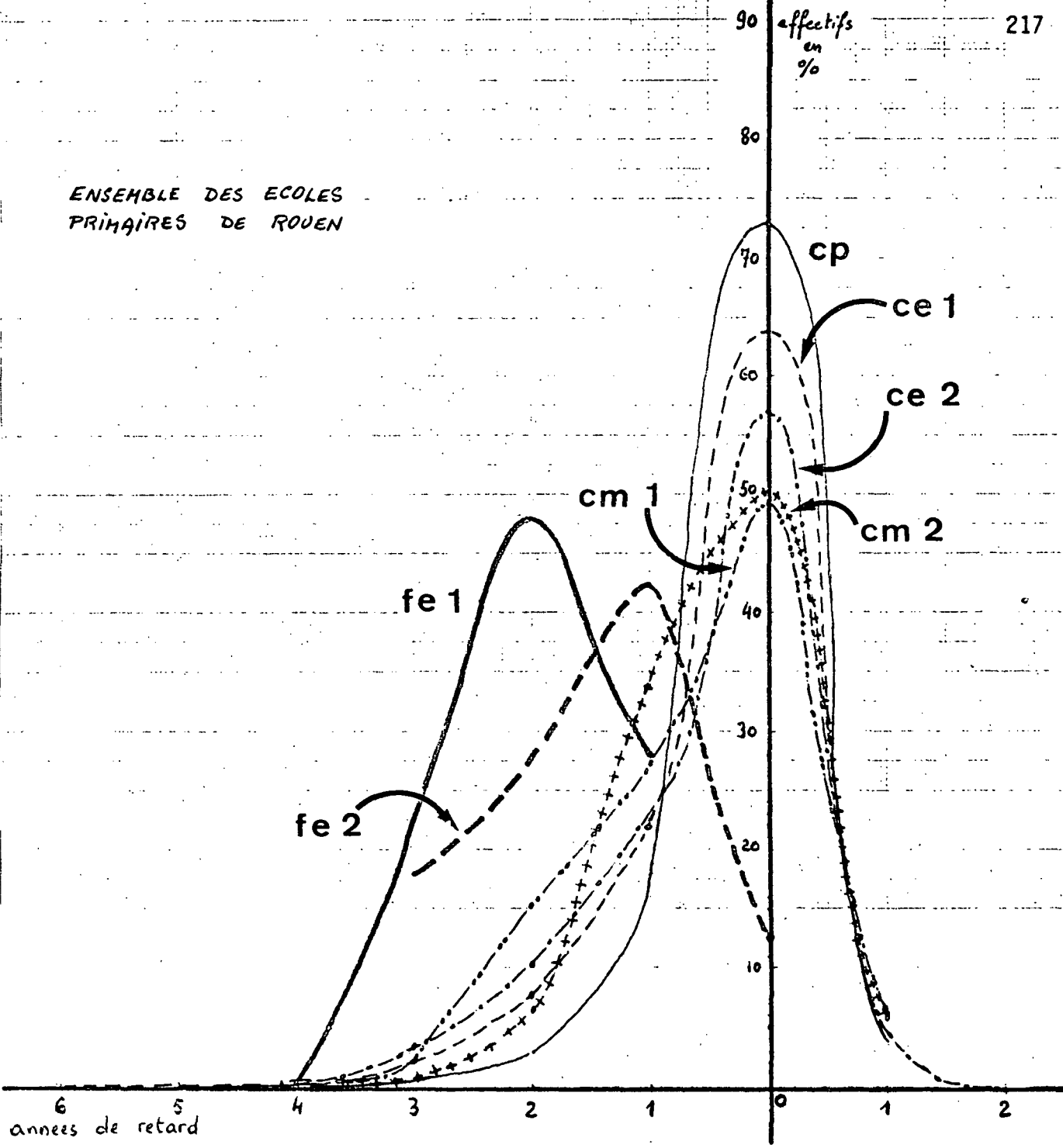
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR AGE ET PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT,
 ECOLES PRIMAIRES : LEGOUY, MICHELET ET BACHELET. (Enseignement spécial exclu).

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT		ANNEE DE NAISSANCE																							
		1967		1966		1965		1964		1963		1962		1961		1960		1959		1958		1957		TOTAL	
		G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
COURS PREPARATOIRE	N			29	29	17	22	3	4		1													49	56
	%			27.6	27.6	16.2	20.9	2.8	3.8		0.9													46.6	53.2
CE 1	N					21	17	10	10	8	6		2											39	35
	%					28.4	22.9	13.5	13.5	10.8	8.2		2.7											52.7	47.3
CE 2	N							7	4	13	7	2	10	2		1								24	22
	%							15.2	8.7	28.2	15.2	4.4	21.7	4.4		2.2								52.2	47.8
CM 1	N									9	10	5	5	4	7	2	2							20	24
	%									20.4	22.7	11.4	11.4	9.	15.9	4.5	4.5							45.3	53.5
CM 2	N											8	9	6	13	6	4							20	26
	%											17.4	19.5	13.	28.2	13.	8.7							43.4	56.4
FE 1	N															3		11		6				20	
	%															15.		55.		30.				100	
FE 2	N															2	4	10	9	7	13	1	8	20	34
	%															3.7	7.4	18.5	16.6	13.	24.	1.8	14.8	37	62.8
TOTAL				29	29	38	39	20	18	30	34	15	26	12	20	13	11	21	9	13	13	1	8	192	197

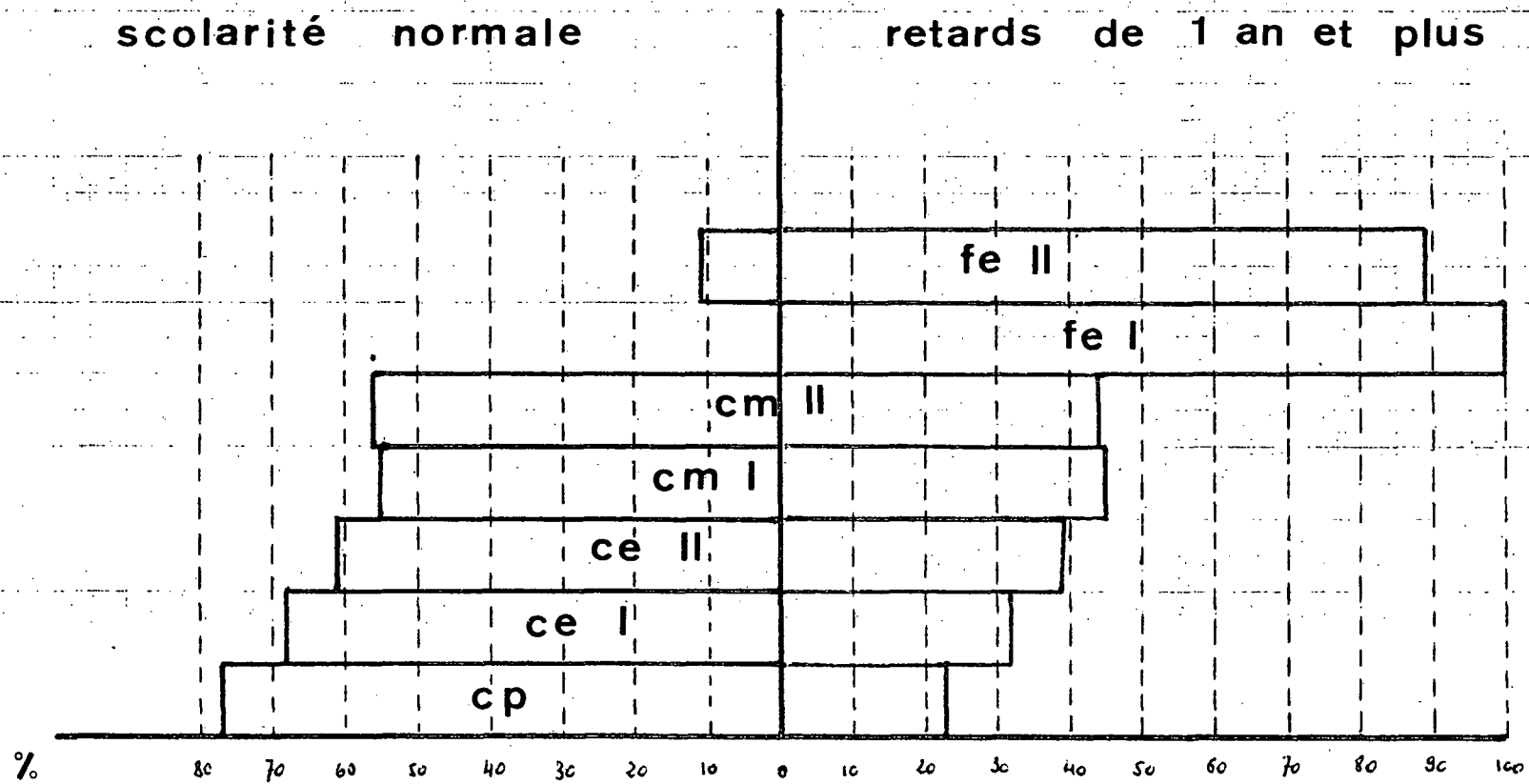
AGE NORMAL
DANS
CLASSE NOR

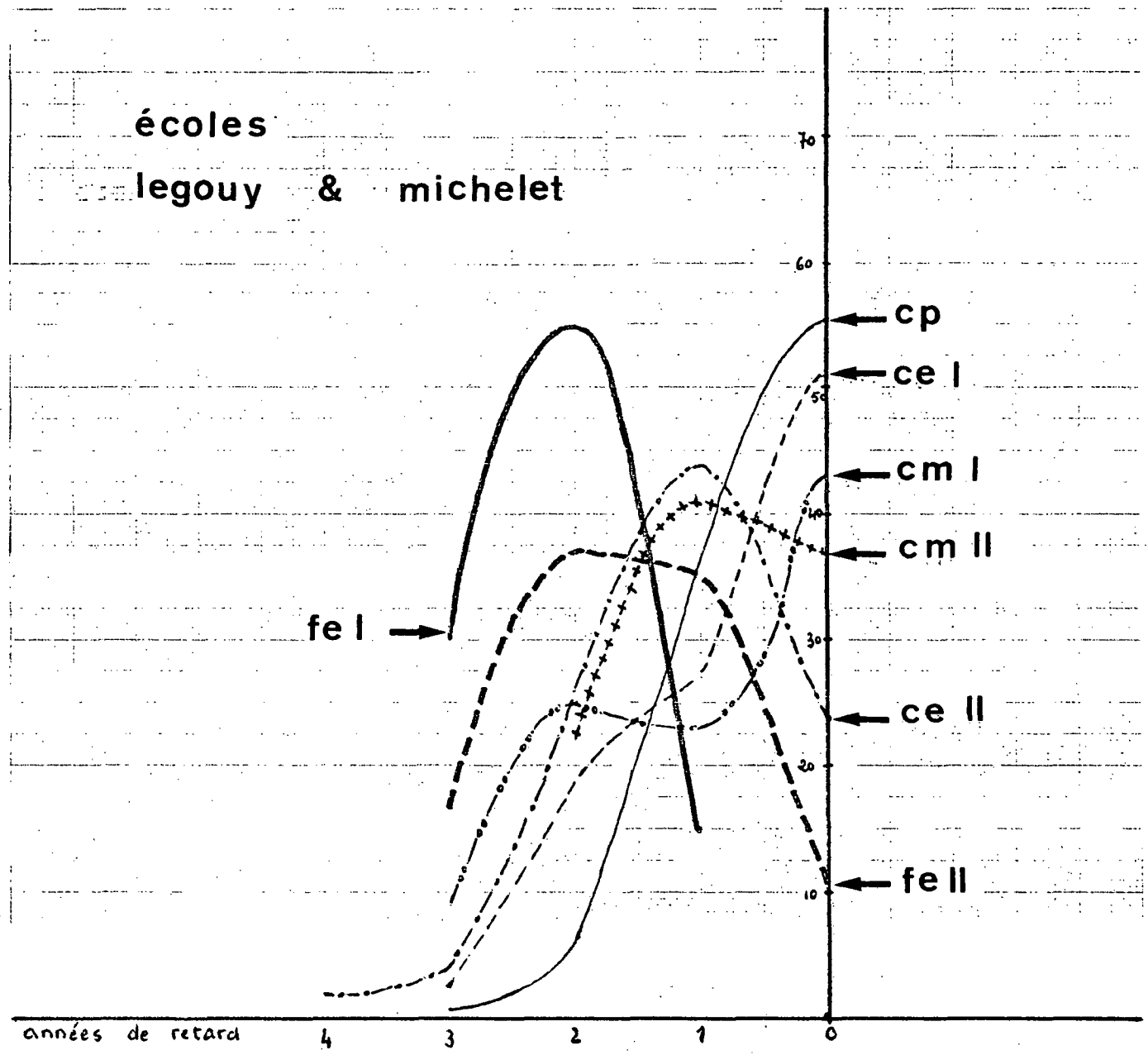
RETARDS SCOLAIRES

ENSEMBLE DES ECOLES
PRIMAIRES DE ROUEN

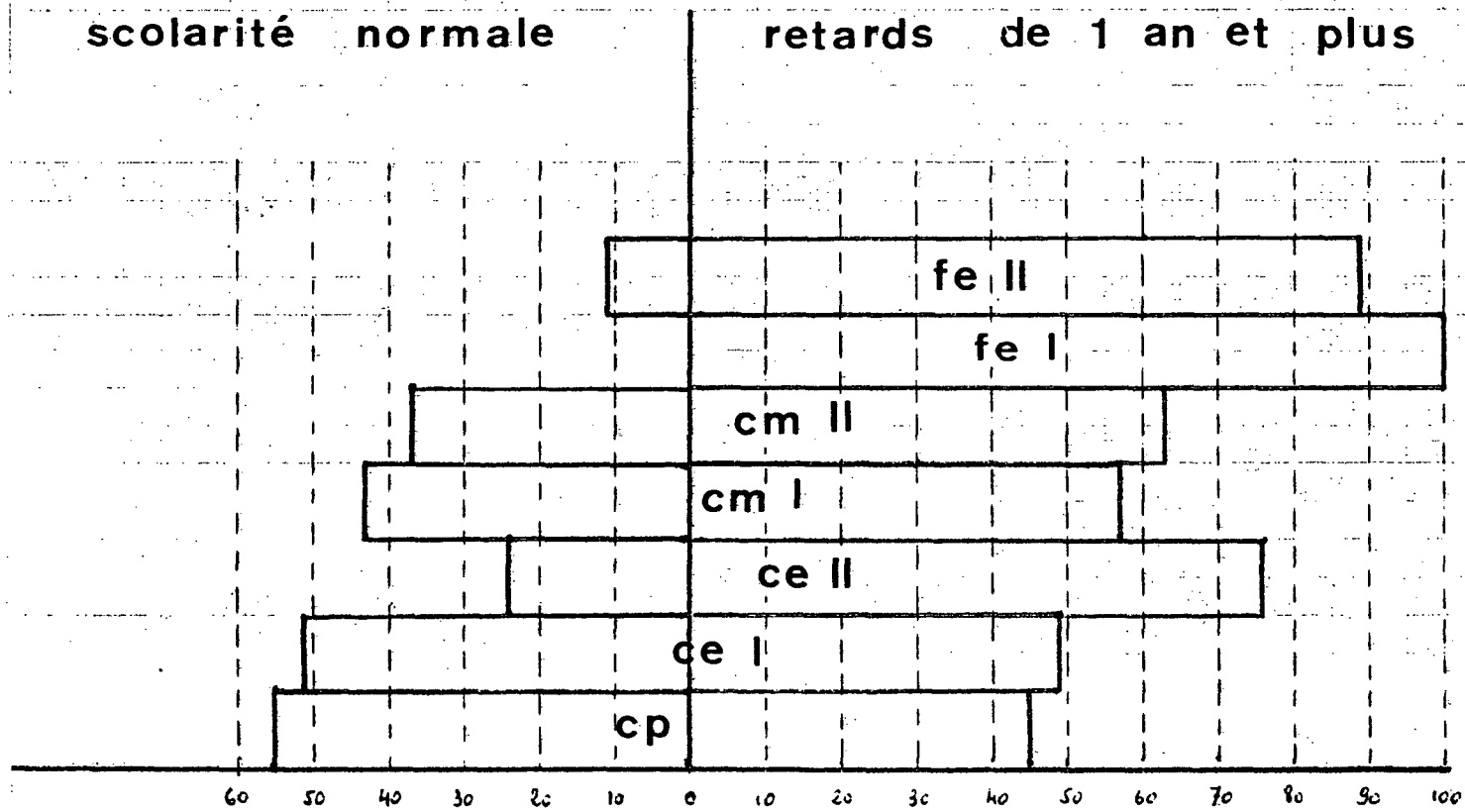


ENSEMBLE DES ECOLES DE ROUEN

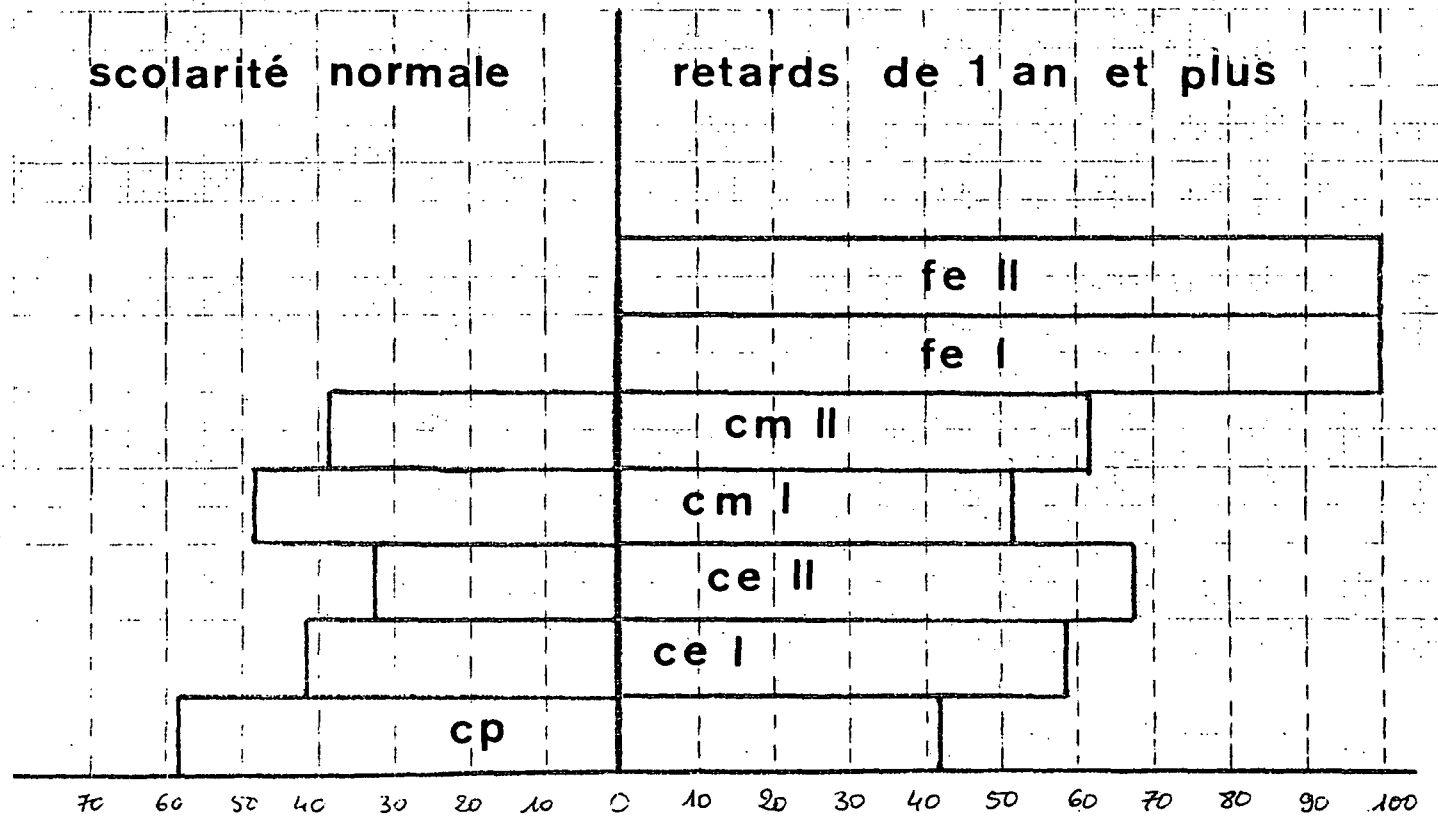




écoles legouy & michelet



ENFANTS DU SECTEUR FREQUENTANT LES ECOLES
LEGOUY, MICHELET ET BACHELET



Principaux établissements scolaires primaires du quartier, les écoles Legouy et Michelet accueillent la plupart des enfants résidant dans le secteur en cours préparatoire et cours élémentaire première année pour l'école Legouy, en cours élémentaire deuxième année, cours moyen première et deuxième année, et classes de fin d'études pour l'école Michelet. Quelques enfants vont à l'école Bachelet et se répartissent dans les différentes classes.

Sur les 299 enfants appartenant au secteur et fréquentant une de ces trois écoles, 163 présentent un retard scolaire d'un an ou plus, soit 54,52 %. Le pourcentage de retards scolaires (1) est variable suivant les établissements :

- 48,11 % pour l'école Legouy
- 64,29 % pour l'école Michelet
- 68,75 % pour l'école Bachelet

Si nous regardons maintenant quelle est l'importance des retards scolaires selon la classe, nous nous rendons compte que déjà, au niveau du cours préparatoire, les écarts existant entre le pourcentage trouvé pour Rouen et ceux concernant les écoles du quartier

(1) en ce qui concerne les enfants résidant dans le secteur de l'étude.

sont très significatifs :

- 23 % de retardés scolaires d'un an ou plus pour l'ensemble de Rouen
- 44 % de retardés scolaires d'un an ou plus pour les écoles Legouy et Michelet
- 42 % de retardés scolaires d'un an ou plus parmi les enfants appartenant au secteur et fréquentant les écoles Legouy, Michelet ou Bachelet.

Ces écarts s'accroissent au fur et à mesure que l'on progresse vers la fin de la scolarité et prennent des proportions extrêmement inquiétantes en CM 2.

Mais si le retard des élèves s'accumule au fur et à mesure du déroulement de leur scolarité, le phénomène le plus significatif demeure les classes de fin d'études spéciales qui voient leurs effectifs doubler d'année en année et où l'on entasse tous les enfants qui n'ont pu aller ailleurs.

	Pourcentage de retardés scolaires d'un an ou plus parmi les enfants fréquentant les écoles Legouy, Michelet, Bachelet	Pourcentage de retardés scolaires d'un an ou plus parmi les enfants fréquentant les écoles primaires de Rouen
C P	42 %	23 %
C E I	59 %	32 %
C E 2	68 %	39 %
C M I	52 %	45 %
C M 2	62 %	44 %
F E I	100 %	100 %
F E 2	100 %	89 %
	Taux moyen : 54,52 %	Taux moyen : 36,6 %

ECOLE MICHELET : CLASSE DE FIN D'ETUDES SPECIALE	
Année Scolaire	Effectif de la classe
1970-71	20
1971-72	40
1972-73	74

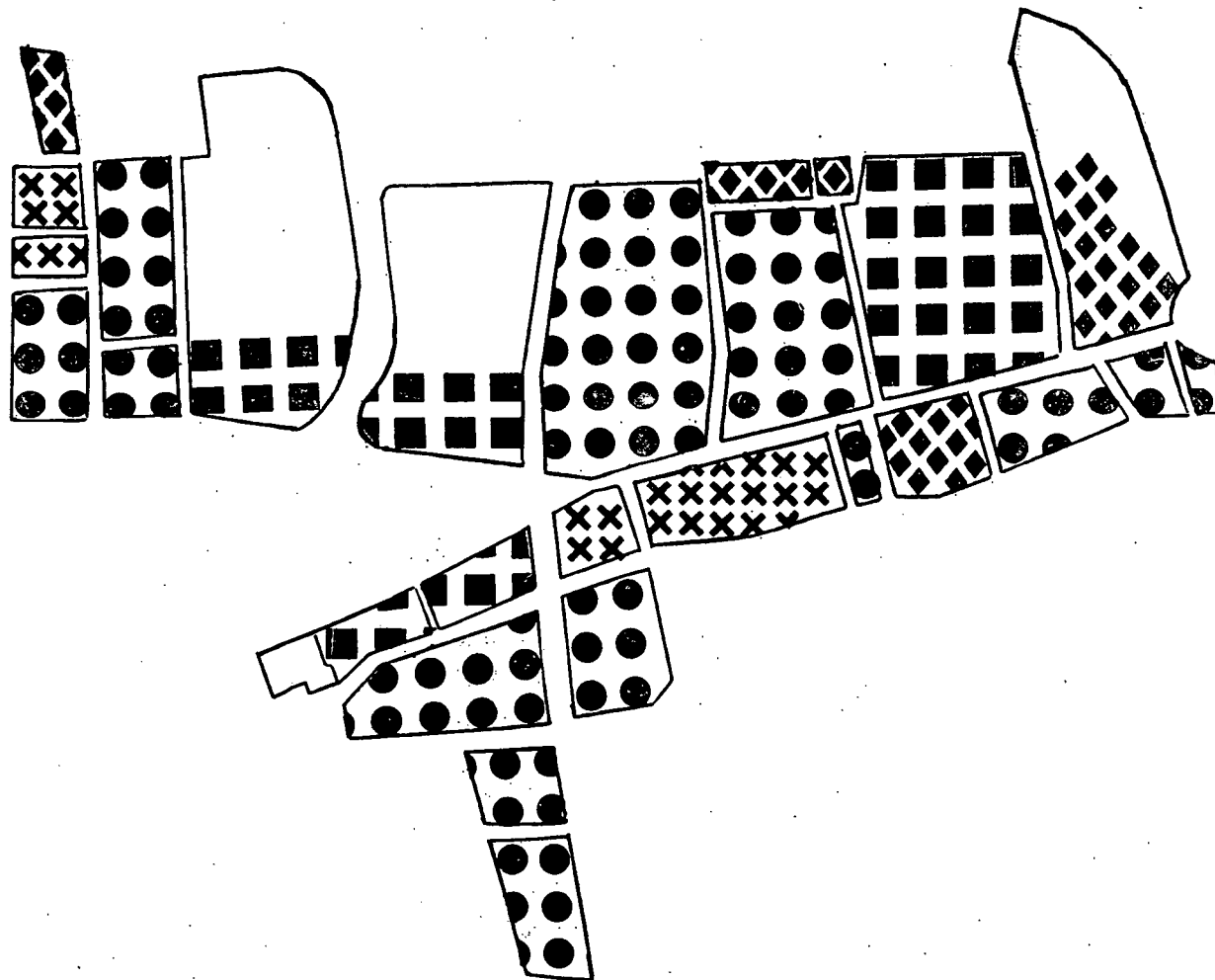
Le nombre de cas sociaux dans ces classes est considérable, et seulement 58 % des enfants, pour l'année 1971-72, ont été orientés au terme de leur scolarité obligatoire, mais après bien des difficultés, vers une école de perfectionnement ou un centre d'enseignement technique, c'est dire que, cette année-là, environ 15 élèves ont été jetés à la rue et livrés à l'oisiveté.

Dans un quartier déjà défavorisé sur de nombreux plans, pourquoi avoir créé ces classes, alors que l'implantation d'une S.E.S. s'imposait. Cette S.E.S., programmée pour être ouverte à la rentrée scolaire 1973-74, ne fonctionnera dans le meilleur des cas qu'à la rentrée 1974. A qui est imputable un tel retard dans la réalisation d'une structure dont l'utilité, dans ce quartier, n'est même plus à démontrer, compte-tenu du nombre de retards scolaires que nous avons recensés.

REPARTITION PAR ILÔT DE L'ENSEMBLE DES ENFANTS DU SECTEUR EST FREQUENTANT LES ECOLES LEGOUY, MICHELET ET BACHELET SELON LA CLASSE ET LE RETARD SCOLAIRE.

Années de retard	MICHELET												BACHELET					LEGOUY															TOTAL				TOTAL																																			
	F. E. Spéciale			CM ₂			CM ₁			CE ₂									CE ₁		A V		CE ₁				CP-CE ₁			CP			CP Lent			CP-Attente			CP observation																																	
	3	2	1	2	1	0	3	2	1	0	3	2	1	0	1	0	1	2	0	2	1	0	3	2	1	0	3	2	1	0	2	1	0	1	0	2		1	0	3	2	1	0																													
605																																															2	2	3	7																						
610																																																3		3																						
611																																																3		3																						
612																																																	1	1	2	4																				
613																																																		2	1	3																				
619																																																		1	2	6	9																			
624																																																			1	4	5	9																		
626 (1)																																																			2	2	12	5	1	5	3	5	2	0	8	1	5	5	7	2	6	5	14	42	45	106
627																																																						1	3		4															
628																																																						2	1	1	1	1	1	1	5	7	8	20								
629																																																							1	1	3	7	13													
630	1																																																			1	1	3	1	6																
826		1																																																		2	1	3	6	12																
827																																																						1	1	1	1	1	4	4	9											
828																																																							1	3	4	11	19													
833																																																								1	1	3	5													
834	1																																																					1	1	4	5	11														
835	1	2																																																					1	5	3	5	14													
836																																																							1	1	5	7														
841																																																								2	1	3	9													
842																																																											1	1	2											
843																																																							1	1	3	3	2	9												
844		1																																																								2	6	7	15											
TOTAL	3	4	1	7	10	12	2	4	7	13	4	6	15	10	4	1	1	2	3	1	3	1	2	7	22	22	1	6	6	12	1	7	18	21	2	10	14	1	19	1	5	8	13	47	103	136	299																									

(1) 71 ELEVES VENANT DE LA FONDATION FORBRAS (MAISON D'ENFANTS) FREQUENTENT L'ECOLE LEGOUY



RETARDS SCOLAIRES



DE 0 A 29%



DE 30 A 49%



DE 50 A 69%



DE 70 A 100%

Un des remèdes au retard scolaire est la rééducation. Elle s'exerce, soit dans le cadre de l'école, soit dans des centres spécialisés. Le rééducateur, par l'instauration d'une relation privilégiée et l'utilisation de techniques appropriées, doit permettre à l'enfant de surmonter progressivement les handicaps rencontrés au cours de sa scolarité. Encore faut-il que le principe même d'une rééducation soit revendiqué par parents et enfant.

On serait en droit d'attendre un nombre élevé de rééducations pour l'ensemble du secteur. En réalité, la fréquence de telles mesures adaptatives est extrêmement réduite comparativement au nombre et à l'importance des retards scolaires.

A l'école Legouy, 19 enfants suivent des rééducations. Sur ces 19 enfants, 14 appartiennent au secteur de cette étude. Les séances rééducatives se déroulent à l'école : rééducateurs en orthophonie et en psychomotricité et stagiaires du C.A.E.I. pour la rééducation en psycho-pédagogie viennent s'occuper des enfants sur place.

Par contre, à l'école Michelet, un seul élève a suivi une rééducation pendant trois ans. Il faut dire que, dans cet établissement, l'initiative pour de telles mesures est laissée aux parents seuls, parents qui la plupart du temps ne voient pas la

nécessité (et éprouvent même l'appréhension) d'amener leur enfant au Centre Médico-psycho-pédagogique de la rue Thiers, relativement éloigné du quartier.

Quant à l'école Bachelet, aucun des enfants qui y sont inscrits dans le cycle primaire "normal" et qui habitent le quartier ne suit une rééducation.

- RPP : Rééducation psycho-pédagogique
- CMPP psycho-motricité : rééducation en psycho-motricité
- CMPP orthophonie : rééducation en orthophonie

REEDUCATIONS

ILOTS	Pas de retard scolaire	1 an de retard scolaire	2 ans de retard scolaire	3 ans de retard scolaire
619	- RPP (CP - CE I)			
624	- CMPP psycho-motricité orthophonie (CP-observation)			
626		- CMPP + RPP psycho-motricité (CP-observation)		
628	- RPP (CP-lent) - RPP (CP-CE I)	- RPP (CP-observation)		
828		- RPP (CP-lent)		
834	- RPP (CE I)	- RPP (CP - CE I)		
835		- RPP (lent)		
836				- CMPP (psycho-motricité CP)
841	- CMPP orthophonie (CP)			
843		- CMPP orthophonie (CP-observation)	- RPP (CP lent)	

Le taux d'absentéisme dans les écoles Legouy et Michelet est variable au cours de l'année scolaire. A peu près identique pour les deux établissements, il se situe, en moyenne, entre 5 et 10 %. Il convient toutefois de signaler que les absences sont surtout nombreuses dans les classes de fin d'études spéciales. Elles s'expliquent dans la mesure où les élèves qui fréquentent ces classes ont le sentiment d'avoir été placés dans une voie sans issue.

Il est un critère qui permet de rendre compte du niveau socio-économique des familles dont les enfants fréquentent les écoles du quartier. C'est le taux d'enfants bénéficiant de la cantine gratuite. Le schéma suivant montre la différence existant entre Rouen et le secteur Est à ce sujet ; différence importante en ce qui concerne non seulement la gratuité mais aussi les réductions accordées aux familles de ressources modestes.

Les cantiniers appartenant au secteur étudié représentent 2,15 % de l'ensemble des enfants du primaire utilisant les cantines scolaires rouennaises. 16,4 % des enfants de Rouen bénéficiant de la cantine gratuite sont du quartier de la Croix de Pierre.

TAUX COMPARES DES GRATUITES ET DES REDUCTIONS POUR LA
CANTINE SCOLAIRE ACCORDEES AUX FAMILLES DE RESSOURCES MODESTES

CANTINE	MICHELET	LEGOUY (moins enfants) FORBRAS	BACHELET	SECTEUR	ROUEN
GRATUITE	22,4 %	37 %	10 %	29,54 %	3,87 %
REDUCTION	61,2 %	58,9 %	60 %	59,84 %	46,9 %
PLEIN TARIF	16,4 %	4,1 %	30 %	10,62 %	49,23 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Il convient enfin, pour en terminer avec le domaine de l'école primaire, de donner un aperçu sur les classes de perfectionnement. A vrai dire, une seule école, il s'agit de l'école Legouy, vraiment intégrée au quartier, possède de telles classes. L'école Bachelet n'accueille en perfectionnement que deux enfants du secteur. Quant à l'école Géricault, située très en dehors des limites du terrain de l'étude, elle ne répond que dans la limite des places dont elle dispose et des critères administratifs d'admission aux énormes besoins de rattrapage scolaire et de formation professionnelle nullement satisfaits par l'existence d'une S.E.S. Cinq enfants du quartier suivent l'enseignement qu'elle dispense ; enseignement axé sur l'apprentissage d'un métier du bâtiment et qui permet l'entrée directe dans la vie active à l'issue de la scolarité obligatoire.

ILOTS	LEGOUY			GERICAULT	BACHELET	TOTAL
	Perf. 1	Perf. 2	Total	Perf. Apprentis.	Perf.	
605				1	1	2
610						
611						
612						
613						
619	1	1	2			2
624						
626	4	1	5			5
627	1	1	2		1	3
628						
629	2		2			2
630				1		1
826		1	1			1
827						
828		1	1	1		2
833						
834	1	2	3			3
835		2	2	2		4
836	1		1			1
841						
842		1	1			1
843						
844	1		1			1
TOTAL	11	10	21	5	2	28

Pour compléter cette analyse du milieu scolaire, il reste à réunir les éléments permettant de rendre compte de la scolarisation dans les établissements du secondaire et plus particulièrement dans les C.E.S.

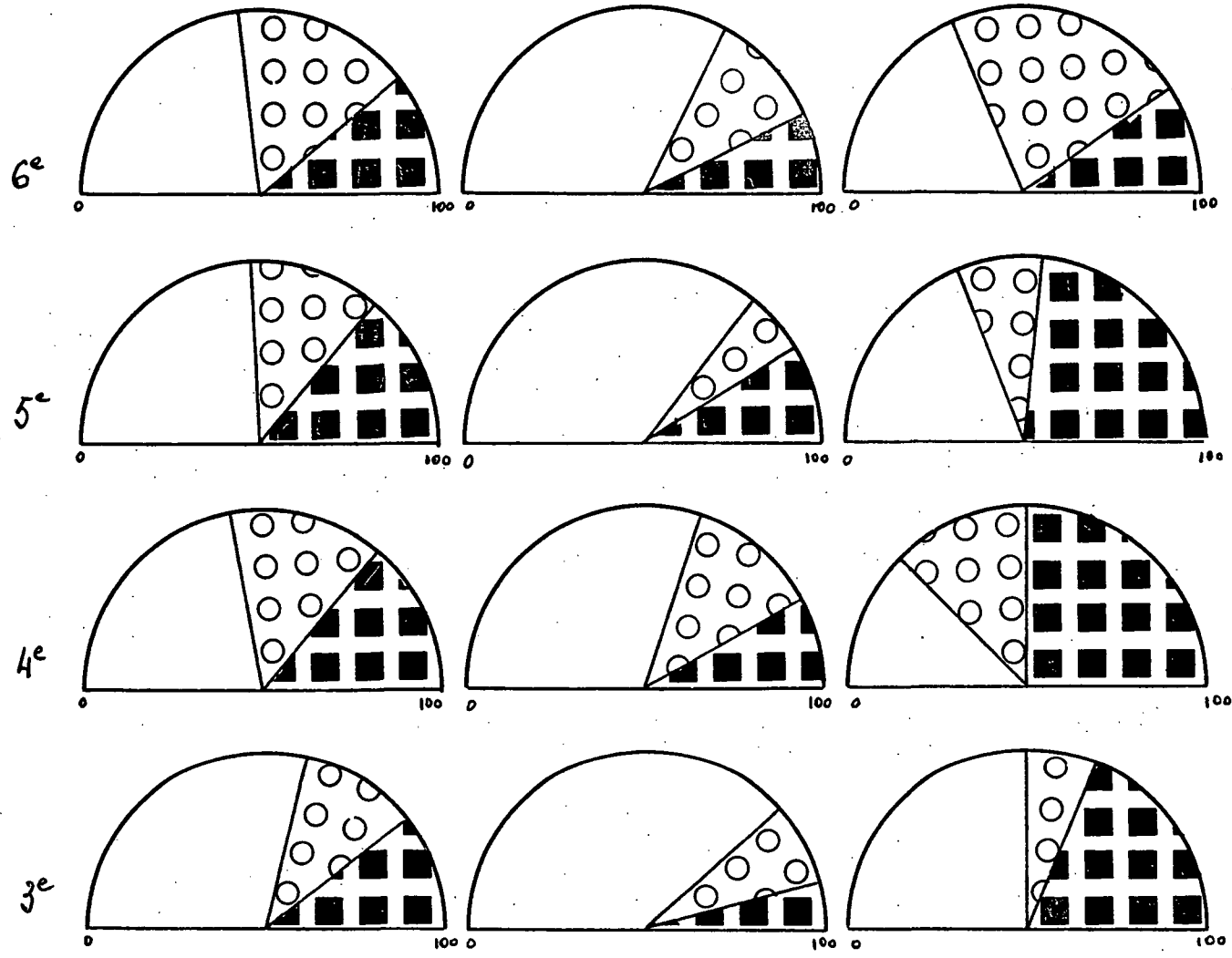
3.554 jeunes rouennais fréquentent les C.E.S. Leur répartition par établissement est indiquée dans le tableau suivant. Le C.E.S. Fontenelle, situé dans le secteur de l'étude, accueille à lui seul 28 % de ces adolescents. 1,52 % des élèves de C.E.S. sont domiciliés dans le quartier de la Croix de Pierre et se rendent au C.E.S. Fontenelle. Ce faible pourcentage n'a pas de quoi étonner. Il témoigne de la pauvreté culturelle de tout un quartier. En effet, si l'on calcule les taux de scolarisation en C.E.S. pour 1.000 habitants, on obtient les résultats suivants :

	<u>Rouen</u>	<u>Secteur étudié</u>
- Taux de scolarisation en C.E.S. pour 1.000 habitants : classe de 6 ^e	8,72 ‰	3,75 ‰
- Taux de scolarisation en C.E.S. pour 1.000 habitants : ensemble du premier cycle du secondaire	29,6 ‰	9,6 ‰

REPARTITION DES EFFECTIFS DE CHAQUE C.E.S.
SELON LES DIFFERENTES VOIES

NOM DES C.E.S.	VOIE I	VOIE II	VOIE II AMENAGEE	VOIE III	% VOIE III	TOTAL EFFECTIFS
BOIELDIEU	160	178	29	123	25,1 %	490
CAMUS	154	126		223	44,3 %	503
CARREL	455	141		110	15,58 %	706
BRAQUE	167	138		230	43 %	535
GIRAUDOUX	116	170		39	12 %	325
FONTENELLE	680	152	19	144	14,5 %	995
ENFANTS DU SECTEUR (1)	21	13	1	19	35,18 %	54
TOTAL PAR VOIE	1.732	905	48	869	24,5 %	3.554

(1) Les enfants du secteur, fréquentant le C.E.S. Fontenelle, ne sont pas compris dans les totaux.



ENSEMBLE DES C.E.S.
DE ROUEN

CES FONTENELLE

ADOLESCENTS DU QUARTIER
ALLANT AU CES FONTENELLE



VOIE I



VOIE II



VOIE III (Transition-Pratique)

L'orientation des élèves admis dans un C.E.S. se fait suivant trois directions :

- La voie I permet d'accéder au second cycle du secondaire dont l'aboutissement est sanctionné par le Baccalauréat ou un Brevet Technique.

- La voie II permet d'accéder au second cycle du secondaire ou permet d'obtenir un brevet d'études professionnelles en effectuant deux années supplémentaires après la troisième.

- La voie III permet d'obtenir :

- dans le meilleur des cas, un B.E.P. en suivant le cheminement : 6° et 5° de transition, 4° et 3° aménagées plus deux années d'enseignement professionnel.

- un C.A.P. en suivant le cheminement 6° et 5° de transition, plus trois années d'enseignement professionnel en Collège d'Enseignement Technique.

- la troisième alternative n'offrant d'autre débouché que l'accession directe à la vie professionnelle, sans formation spécifique et sans diplôme, après être passé successivement par les classes de 6° et de 5° de transition et par les classes de 4° et de 3° dites "Pratiques".

Cette dernière orientation est de loin la moins gratifiante pour les élèves qui la subissent. Et le système extrêmement sélectif appliqué dans le cursus des études a tendance à défavoriser des enfants déjà carencés sur le plan culturel en ne leur offrant d'autre possibilité que celle de suivre des études dépréciées et peu attrayantes.

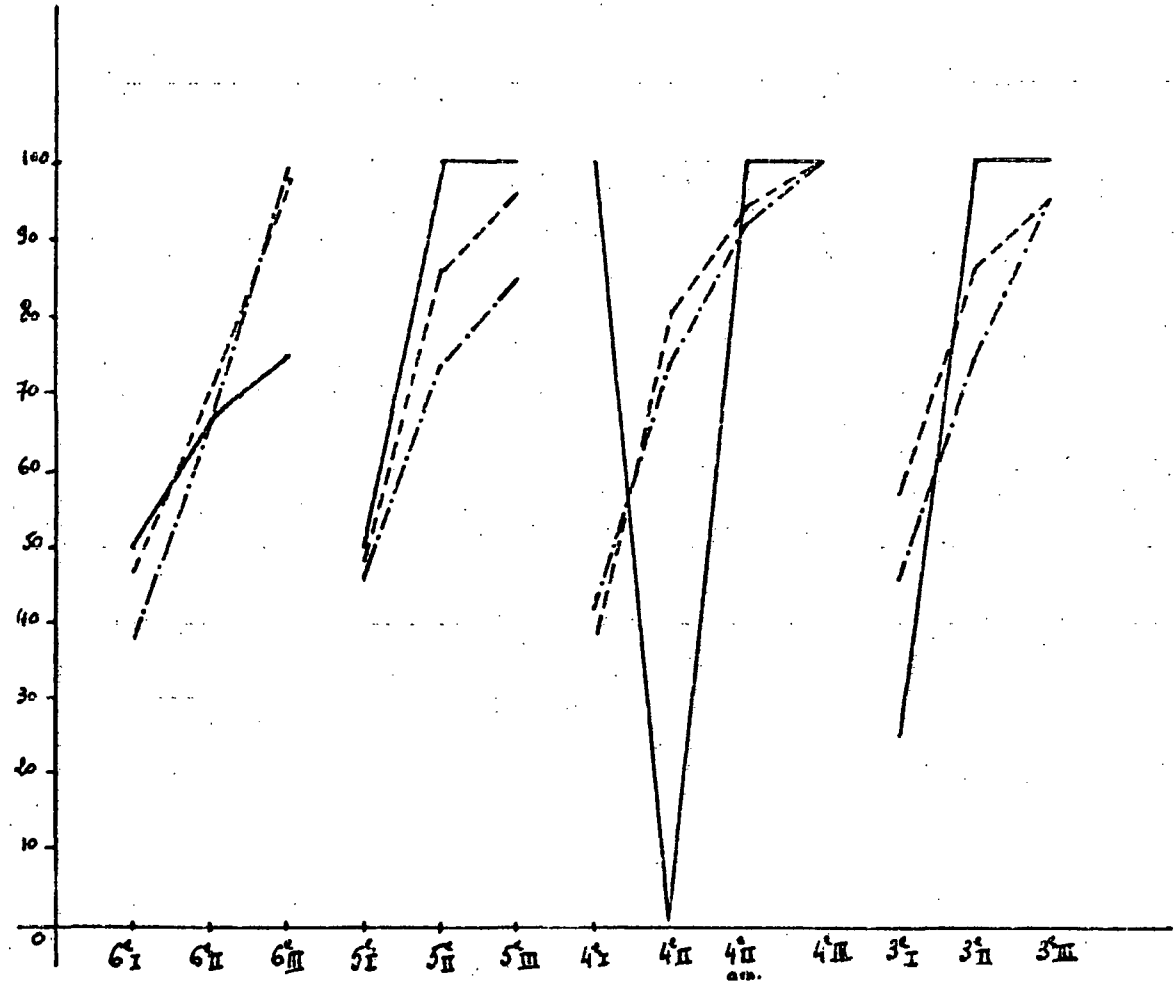
Nous ne serons donc pas étonnés de voir que 35,18 % des enfants du secteur qui ont eu accès au secondaire sont en voie III alors que ce pourcentage atteint 24,5 % pour l'ensemble des enfants de Rouen fréquentant le secteur public.

Remarquons que le pourcentage trouvé pour Rouen est un pourcentage moyen et que, comme tout calcul de moyenne, il ne rend pas compte des valeurs extrêmes de la variable. Si bien que le taux afférent au secteur se différencie très nettement de celui du C.E.S. Fontenelle ou de celui du C.E.S. Giraudoux, par exemple ; alors qu'il est comparable, en quelque sorte, aux taux des C.E.S. Camus et Braque situés l'un et l'autre dans des zones d'habitat périphériques constituées des cités de transit ou de P.S.R., c'est-à-dire regroupant des familles à revenus modestes et d'un niveau culturel bas, issues, pour la plupart, du quartier Martainville et du quartier de la Croix de Pierre.

En ce qui concerne les retards scolaires, on ne peut pas dire qu'il y ait de différence réellement significative entre la fréquence d'enfants du secteur, fréquentant le C.E.S. Fontenelle et présentant un an ou plus de retard et la fréquence d'enfants appartenant à cette catégorie pour l'ensemble des C.E.S. de Rouen. Les seuls éléments de différenciation se trouvent au niveau de la 6° de transition et au niveau de la troisième, voie I.

	6° I	6° II	6° III	Moyenne 6°	5° I	5° II	5° III	Moyenne 5°	4° I	4° II	4° II amén.	4° III	Moyenne 4°	3° I	3° II	3° III	Moyenne 3°
C.E.S. ROUEN	38,1	66,8	98,7	67,9	45,6	74	84,7	68,1	42	73,7	91,6	100	76,8	46,4	75,5	94,8	72,2
FONTENELLE	47,1	69,8	97,6	71,5	48,5	86,5	95,7	76,9	38,6	80,6	94,2	100	78,3	57,1	85,7	100	81
SECTEUR EST	50	66,6	75	63,9	50	100	100	83,3	100	-	100	100	100	25	100	100	75

POURCENTAGES DE RETARDS SCOLAIRES DE 1 AN OU PLUS PAR VOIE ET PAR CLASSE



..... ROUEN
----- C.E.S. FONTENELLE
———— SECTEUR EST



La vie en meubl 

CHAPITRE IX

LE MEUBLE

Dans son étude sur la "Psychopathologie Sociale de l'enfant inadapté", M.J. CHOMBART DE LAUWE souligne le fait que "les retards psychomoteurs sont probablement très dépendants du type d'habitation" et que "les habitations les plus défavorisées : hôtels meublés et logements insalubres regroupent un plus grand nombre d'enfants ayant un retard psychomoteur, puis de débiles".

Véritable taudis, l'hôtel meublé est, plus que toute autre forme d'habitat, facteur de déséquilibre. Il représente une des façons les plus viles, bien que réglementée, d'exploiter la misère humaine.

Les exploitants qui exercent la profession de "loueur en meublés" sont tenus, préalablement à toute mise en location, d'adresser au Préfet du département où est situé leur établissement, une demande de classement en catégorie. Cette exigence n'est valable que pour les propriétaires de 2 chambres meublées ou plus.

Les hôtels meublés sont donc classés par arrêté préfectoral après visite des lieux par la Direction des Prix dans l'une des catégories suivantes, en fonction des éléments de confort dont ils

disposent :

- 7ème catégorie : chambre avec éclairage électrique, sans eau courante ni moyen de chauffage
- 6ème catégorie : chambre avec éclairage électrique, possédant un moyen de chauffage mais dépourvue d'eau courante
- 5ème catégorie : chambre avec éclairage électrique, moyen de chauffage et eau courante
- de la 4ème à la 1ère catégorie : chambre disposant de plus en plus d'éléments de confort.

Des prix limites de location au mois des chambres meublées sont fixés, pour chaque catégorie, par arrêté préfectoral. Ces prix correspondent à la fourniture en bon état des locaux remplissant certaines normes d'une part, et, d'autre part, à la mise à disposition d'une liste type de meubles et objets.

Voici quelques exemples de prix pour le département de Seine-Maritime (T.V.A. comprise):

CATEGORIES	Première pièce principale	Deuxième pièce principale	Pour chaque pièce principale supplémentaire
7ème	101,70 F	64,20 F	48,50 F
6ème	113,45 F	68,15 F	56,40 F
5ème	125,80 F	77,35 F	62,80 F

Lorsque la location de la maison meublée comporte la mise à la disposition de locaux secondaires indépendants ou d'éléments d'équipement supplémentaires, les prix peuvent être majorés ; le pourcentage étant fonction de la prestation supplémentaire. Par contre, lorsque les prestations minima ne sont pas assurées, les prix limites de location doivent subir des abattements fixes, soit par arrêté préfectoral, soit par la Direction des Prix.

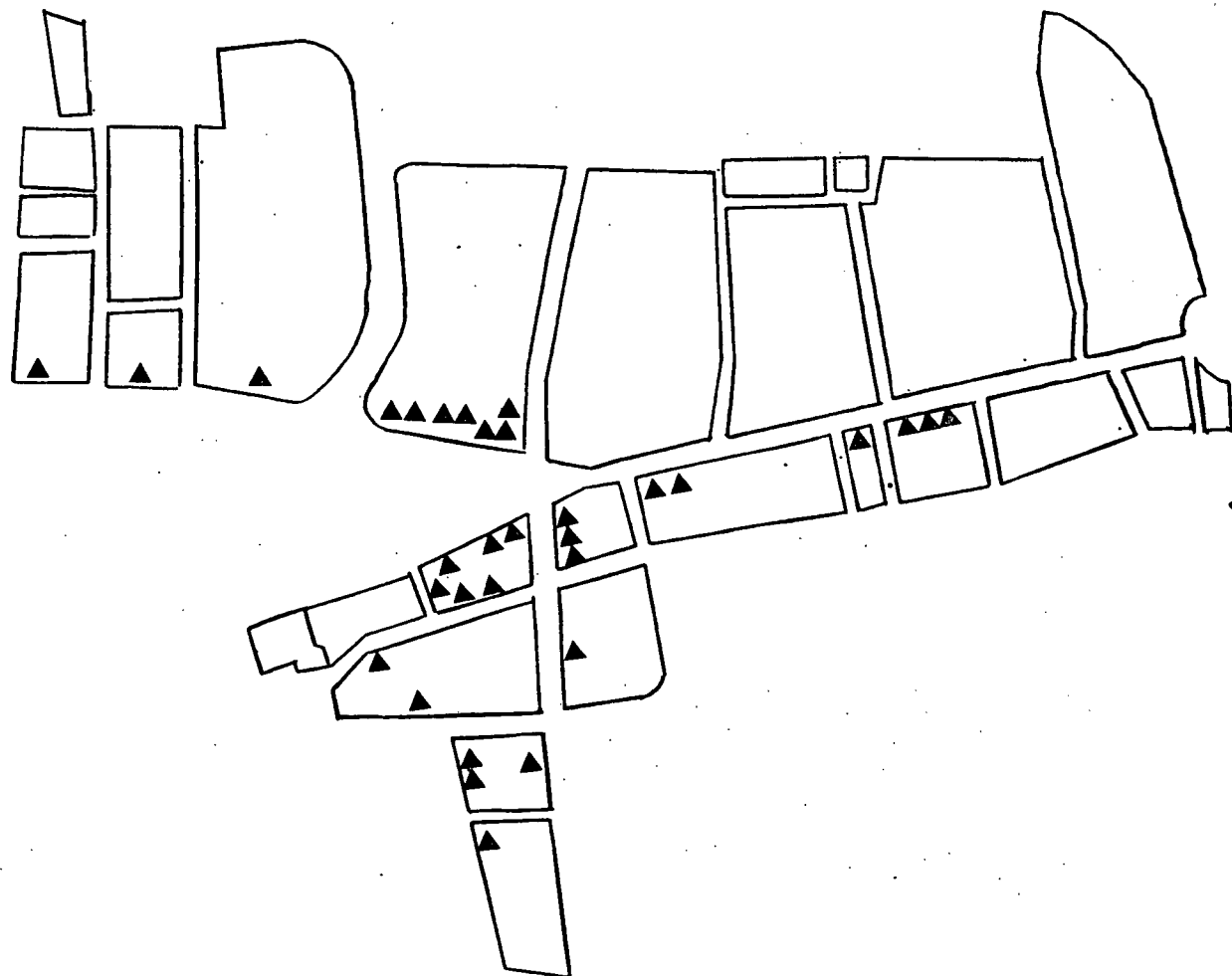
Le relevé des meublés déclarés fait en Octobre 1973 révèle la situation suivante pour le quartier Est :

- 33 propriétaires, dont les deux tiers habitent sur place, louent dans le quartier 272 pièces ou appartements meublés (ce qui fait une moyenne de 8 locataires par hôtel meublé) :

- 229 d'une pièce
- 43 de deux pièces et plus

Ces pièces ou appartements meublés sont classés dans les plus mauvaises catégories :

- 70 en 7ème catégorie (pas de moyen de chauffage et pas d'eau courante)
- 167 en 6ème catégorie (pas d'eau courante)
- 31 en 5ème catégorie
- 4 en catégorie non mentionnée.



LOCALISATION DES
HOTELS MEUBLÉS

Les abattements et majorations appliqués sont les suivants :

- 1) - 40 pièces ou appartements meublés ont un abattement de 5 ou 10 %
- 92 " " " " 15 à 30 %
- 70 " " " " 35 à 50 %
- 22 " " " " 55 à 85 %
- 2) - 46 pièces ou appartements meublés n'ont pas d'abattement
- 3) - 2 pièces ou appartements meublés ont une majoration de 15 %

La date des arrêtés est très variable :

- 57 pièces ou appartements meublés ont un arrêté de moins de 4 ans
- 37 " " " " de 5 à 9 ans
- 106 " " " " de 10 à 14 ans
- 61 " " " " de 15 à 19 ans
- 11 " " " " de plus de 20 ans

Sur les 2.300 ménages environ qui vivent dans le quartier de la Croix de Pierre, 272 ménages, au minimum, (soit presque 12 %) habitent en meublés de 5ème, 6ème ou 7ème catégorie. Ces habitations, qui n'ont le plus souvent de meublé que le nom, sont exigües et surpeuplées (84,2 % de meublés d'une pièce), dépourvues du minimum de confort nécessaire à une vie décente (87,1 % des meublés ne possèdent pas l'eau courante et 25,7 % sont privés d'un moyen de chauffage).

Seuls 11,4 % des meublés du quartier sont équipés en eau courante (catégorie 5), ce qui n'implique malheureusement pas l'évacuation obligatoire des eaux usées, cette mention ne figurant pas dans l'arrêté préfectoral.

A ce manque de confort certain, s'ajoute une importante proportion d'abattements : 82,3 % des meublés doivent subir un abattement sur le prix limite de location, dont 33,8 % de 35 à 85 % d'abattement.

Les abattements sont principalement dûs à la vétusté des locaux et des meubles et au manque de clarté. Leur importance prouve que nombreux sont ceux qui vivent dans de véritables taudis humides et sans aération, parfois dangereux en raison de leur état de délabrement. Certains de ces meublés ne devraient humainement pas être loués dans l'état où ils sont.

La complexité de l'arrêté préfectoral, la durée illimitée des arrêtés individuels de location (79 % des arrêtés ont plus de 5 ans, 65,4 % ont plus de 10 ans, 4 % ont plus de 20 ans) et l'absence de contrôle d'application de ceux-ci favorisent "l'exploitation" des locataires. Ces derniers, mal armés pour se défendre, acceptent la plupart du temps avec fatalisme leur misérable condition. A titre d'exemple, voici, brossée à grands traits, quelle peut être la situation de quelques uns d'entre eux :

- Au 71 de la rue St-Hilaire (meublé de 6ème catégorie)

- Travailleur algérien, manoeuvre
- Femme, en Algérie
- 1 pièce de 6 m² au 1er étage
- WC dehors et communs
- Eau dans la cour (en hiver, robinet gelé, eau dans la rue)
- Pas de chauffage
- 120 F par mois

- Au n° 4 de la rue Dr Blanche (meublé de 6ème catégorie)

- Jeune ménage
- un enfant de 2 ans
- une pièce de 9 m2 au 3ème étage
- w.c dehors et communs
- eau dans la cour
- chauffage
- 103 F. par mois

A Au n° 6 de la rue Edouard Adam

- ouvrier qualifié marocain
- célibataire
- une pièce de 12 m2 au 1er étage
- w.c dehors et communs
- eau dans logement
- chauffage
- 140 F. par mois

- Au 82 de la rue Eau de Robec

- ouvrier spécialisé - sénégalais
- célibataire
- une pièce de 20 m2 au rez-de-chaussée
- w.c dehors et communs
- eau dans la rue
- chauffage
- 124 F. par mois

Avant de conclure, peut-être convient-il de nous situer en tant qu'artisans de cette étude par rapport à l'action éducative que nous menons quotidiennement dans le quartier de la Croix de Pierre.

Educateurs de Prévention, notre travail est d'observer et de traiter, dans le milieu naturel de vie, les comportements et les conduites pathogènes qu'engendre le système social. Nous ne saurions nous accommoder d'idéologies érigées en dogmes, dans un domaine où, seule, la prise en considération des données réelles du vécu ne peut être qu'une attitude prospective.

Conscients des réalités économiques, sociologiques et psychologiques du groupe auquel nous nous adressons, nous nous efforçons d'en faire évoluer des structures en préservant son humanité, en tenant compte de ses besoins et de ses normes.

L'objectif final que nous visons est :

- d'une part, amener les personnes à la pleine maîtrise de leurs possibilités et à la pleine conscience de leurs responsabilités ;

- d'autre part, amener les personnes à assumer la réalité du groupe et à acquérir le maximum de maturité sociale ;

- enfin, l'efficacité du groupe étant acquise, l'amener à assumer le changement au sein des organisations complexes du milieu naturel.

Deux alternatives se dégagent dans l'existence même d'un groupement humain. Ou bien, face à l'environnement, il tente de s'adapter et de survivre. Ou bien, il tente de modifier activement les conditions extérieures que lui offre l'environnement. Sachant que l'organisation interne du groupe dépend de l'option vers l'une ou l'autre de ces deux alternatives, le soutien éducatif favorisera naturellement la seconde.

Il nous est impossible - ce serait alors trahir nos objectifs pédagogiques - de dissocier l'enfant, l'adolescent ou l'adulte, du cadre où il évolue.

Or, dans le quartier de la Croix de Pierre, l'habitat vétuste et insalubre, le taudis, constitue "un frein à la transformation des modes de vie, à l'adoption de nouveaux comportements".

Certes, nous nous devons de combattre l'éthylisme, la prostitution, la délinquance ; certes, nous nous devons de redonner le goût de vivre à des familles dissociées, à des adolescents gravement perturbés ; certes, nous nous devons de favoriser l'intégration sociale des plus déshérités. Mais comment oeuvrer dans ce sens lorsqu'on ne dénonce pas les causes qui font qu'on est alcoolique, prostituée, délinquant ?

Peut-être vaut-il mieux citer quelques exemples :

- La famille X habite dans le secteur de l'étude deux pièces de 17 m² chacune, plus un débarras de 8 m², au 3ème étage d'un immeuble vétuste.

Douze personnes s'y entassent : la mère, la fille aînée elle-même mère d'un bébé de 12 mois et neuf enfants de 17 à 4 ans.

La mère, veilleuse de nuit, assure les ressources de la famille.

Le loyer est de 317,85 F tous les 3 mois.

Le logement est insalubre. Un certificat médical stipulant l'urgence du relogement a été fourni par l'Hôpital :

- pas d'eau
- pas de gaz
- les WC sont extérieurs et communs sans eau, ce qui augmente la malpropreté et situés bien entendu au rez-de-chaussée.

Il faut transporter l'eau pour la toilette, le lavage, l'hygiène de l'appartement, la nourriture, du point d'eau le plus proche qui se trouve à 200 m. Il faut la monter au 3ème étage. Il faut ensuite redescendre les eaux usées dans le caniveau de la cour, et ceci pour douze personnes.

Cette famille a de nombreux handicaps :

- l'absence du père
- le travail de nuit de la mère.

Mais le handicap le plus sérieux reste le logement exigü. Les enfants ne peuvent s'épanouir que dans la rue. Le manque total de confort met la mère de famille dans une situation inhumaine.

Les conséquences directes en sont :

- l'indisponibilité pédagogique de la mère
- le bas niveau scolaire des enfants
- les pseudos fugues du milieu familial (nombreuses et longues promenades dans les rues)
- la délinquance des aînés
- une ambiance insupportable dans le foyer.

- La famille X habite au rez-de-chaussée d'une maison délabrée. Trois pièces faisant au total 31 m² dont une se trouve en dehors des deux pièces principales abritent six personnes.

Les ressources de la famille s'élèvent à 1.400 F par mois. Le père travaille de nuit comme surveillant à 15 kms de son domicile.

Montant du loyer : 200 F par trimestre plus 500 F de charges annuelles ... Le logement est très sombre, une seule fenêtre et l'électricité y brûle toute la journée.

- aucun confort, un état de délabrement inimaginable, l'humidité suinte sur les murs. Présence de nombreux trous dans les planchers. Les plafonds menacent de s'écrouler. La chambre comportant trois lits n'est séparée de l'endroit où l'on fait la cuisine, où l'on se lave et où l'on mange que par une mince cloison de bois ajourée.

- pas d'eau bien sûr. Les WC extérieurs et communs ont été installés aux frais des locataires.

Le chef de famille est né dans la maison. Il y est très attaché. Mais en dehors de cet attachement, le sentiment qui prime est le découragement, l'acceptation fataliste d'une situation à laquelle aucun remède ne peut plus être apporté.

Le désir de vivre d'une façon quasi-normale est entretenu par nos interventions quotidiennes. Ainsi, Mme X ne cuisine plus sur un réchaud à alcool, mais s'est achetée une gazinière. Bientôt le foyer ne sera plus chauffé par un gaz butane emprunté, mais par un appareil à fuel.

- La famille X, le père, la mère, une petite fille de 2 ans.

Les deux pièces (18 m²) qui les abritent donnent sur cour et rue. La cuisine se trouve au 1er, la chambre au 2ème. L'humidité y est permanente. Les meubles : buffet, table, sont calés pour être droits. Dans la chambre, l'eau s'infiltré, le plafond s'incurve. Il est impossible de chauffer les pièces, les conduits de cheminée sont obstrués.

Les WC sont extérieurs et communs dans la cour.

Après de nombreuses recherches, car il n'est pas facile de se loger, l'obtention de ce taudis fut pour eux le début d'une évolution. Il fallut que nous prêtions notre concours pour rendre "habitable" ce logement. La dégradation du climat social du quartier auquel il faut ajouter les conditions de vie extrêmement précaires ont provoqué une régression dans le processus d'insertion sociale de ce ménage pour aboutir finalement à l'abandon du domicile conjugal et à la délinquance pour la mère, au désintérêt du cadre familial pour le père.

Tout est à refaire car que d'efforts consacrés à ce couple qui se serait épanoui dans un logement décent.

- La famille X, le père, la mère, le bébé de 8 mois, habite un logement de trois pièces d'une superficie de 40 m². Ce logement est insalubre, actuellement à moitié rénové. Malgré tous les efforts que consacre M. X à faire de ce logement un endroit vivable, le cadre reste triste et sordide car la lumière du jour n'y entre pas.

Les ressources de ce jeune ménage sont de 1.097 F, alors que le loyer est de 540 F par trimestre.

Ce jeune couple marié depuis plus d'un an cherche lui aussi l'issue possible. Ils ont, après de nombreuses difficultés, réussi à trouver ce logement qui, en fonction de leur désir de vivre en HLM, représente pour eux le moyen de démarrer dans la vie. Mais il est bien difficile de parler d'évolution lorsque deux êtres s'unissant pour marcher sur la même voie se heurtent aux difficultés de l'insalubrité.

Dans ce contexte, pour eux que faire ?

Comment faire ?

Ces quelques témoignages (nous aurions pu en apporter beaucoup d'autres) n'ont eu pour but que de montrer la détresse ressentie à vivre dans des taudis.

Jusqu'alors, l'équipe pédagogique avait aidé à l'aménagement du taudis avec les moyens dont elle disposait. Aujourd'hui, elle s'interroge sur les nécessités d'une telle aide dans la mesure où elle se rend compte que les pronostics prometteurs quant à une vie sociale positive se trouvent irrémédiablement contrecarrés par les carences du cadre de vie.

Que peut-on contre le vieillissement et le pourrissement d'un logement où très vite l'insalubrité facteur d'insécurité engendre des perturbations dans le comportement social ?

On comprendra donc plus clairement les motifs qui nous ont poussés à entreprendre cette étude.

Notre but a été de promouvoir une recherche à laquelle se sont associés de nombreux responsables, qu'ils appartiennent aux services administratifs régionaux et départementaux, ou aux diverses instances du pouvoir municipal.

Las d'assister aux derniers instants d'un quartier moribond, nous avons voulu servir de moyen terme entre une population dont nous portons les espérances et les différents niveaux où se prennent les décisions. Loin de nous l'idée d'avoir voulu infléchir ces décisions (qui ne sont d'ailleurs toujours pas prises). Tout au plus pouvons-nous

être des révélateurs, apporter ici une meilleure connaissance du quartier et quelques éléments de réponse à un problème vaste et complexe, conforter là en étant à même de mieux informer et de rassurer.

L'avenir nous dira si nous sommes parvenus à notre but. Mais qu'on nous permette de livrer ici les réflexions qui ont inspiré et guidé notre travail.

Il s'agit de redonner vie à un espace social ancien intimement lié au restant de la cité, de le réurbaniser en quelque sorte plutôt que d'entreprendre une vaste et prestigieuse opération d'urbanisme. Indispensable du fait de son degré de vétusté et d'insalubrité, la restructuration du quartier de la Croix de Pierre ne peut être envisagée sans tenir compte du profil psycho-social de ses habitants. Cette prise en ligne de compte apparaît comme une contrainte pour le moins aussi importante que les contraintes financières, foncières ou autres, qui pèsent sur toute entreprise de rénovation urbaine.

La connaissance de la réalité sociale du quartier de la Croix de Pierre, l'appréhension des nombreux problèmes qui sont posés très concrètement tant sur les plans sanitaires que sociaux et culturels, en un mot ce qui fait l'objet de cette étude doit conduire non pas à une approche toute théorique ou idéalisée de la rénovation du quartier, à un schéma abstrait où se fondent et se confondent les seules exigences et

aspirations de services municipaux ou préfectoraux, mais à une volonté déterminée d'oeuvrer pour l'individu vers plus d'humanité et de justice sociale.

Aujourd'hui, on fabrique de la "case" à loger et l'architecte obéissant est devenu l'O.S. de la construction à la chaîne. Ou bien, artiste, il se révolte, se réalise et se complait dans son oeuvre d'art. Dans l'un et l'autre cas, la vie sociale et relationnelle est impossible. Qu'en est-il de l'architecte d'autrefois, qui, soucieux de bâtir pour des personnes, faisait exprimer les désirs, interrogeait et discutait du projet avec les intéressés eux-mêmes. Cette étude doit, à l'image de cette relation qui s'instaurait entre le technicien et la cellule familiale, servir de lien entre l'urbaniste et le groupe humain.

Cette conception implique le logement et le relogement sur place de la population du quartier de la Croix de Pierre.

Il est vrai que "le jeu de l'offre et de la demande, la spéculation foncière, la montée irrésistible des prix de la périphérie vers le centre aboutissent à réserver le centre des villes à une minorité aisée" (1).

(1) H. COING : "Rénovation urbaine et changement social".

Il est vrai que équipements, bureaux, emprises commerciales réduisent l'espace habitable et que leur implantation rejette les catégories les plus défavorisées.

Il est vrai que le centre des villes devient de plus en plus le domaine du très riche et du très pauvre et qu'il s'y crée de véritables ghettos, cloaques morbides de misère et de désagrégation humaine.

Alors, on assainit. Mais pour assainir, on déracine, on déporte, on regroupe et on parque la population. On transporte le problème un peu plus loin pour le soustraire à nos regards, sans pour autant le supprimer.

En outre, pour des populations socialement faibles, le déracinement, la déportation, entraînent une inadéquation, non seulement de fait, mais aussi de fond extrêmement délicate à surmonter. A des difficultés d'adaptation pratique, inévitables lorsque l'on doit perdre les habitudes de vie en taudis pour s'en créer de nouvelles en rapport avec la présence d'éléments de confort jusqu'alors inconnus, s'ajoutent des difficultés d'adaptation culturelle par conséquent relationnelle. Non pas parce que ces gens sont incultes mais parce que

leur culture participe d'une culture "communautaire" qui n'existe que dans et par le groupe, un groupe dont les facteurs de cohésion puisent leur substance dans la longue histoire de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'analyse qu'ils peuvent faire des situations n'est pas intégrée en schémas intellectuels. Tout est ressenti sur des modes affectifs et émotionnels.

"Ni cité ouvrière, ni quartier de haut standing, ni grand ensemble regroupant seulement familles nombreuses et jeunes enfants, le quartier rénové (réhabilité et restructuré) peut devenir un foyer de vie sociale équilibrée" (1)

Dès lors, on peut parler de logement thérapeutique. Pourvoir les logements anciens actuellement insalubres d'un confort même élémentaire, n'est-ce pas déjà mettre leurs occupants en situation de progrès ? n'est-ce pas créer le cadre qui favorisera l'adoption de nouvelles habitudes, de nouveaux modes de vie ?

(1) H. COING : "Rénovation urbaine et changement social".

Mais, comme le souligne L. ARMAND, "il ne suffit pas que la possibilité théorique du progrès existe, il faut une structure d'accueil qui permette sa mise en oeuvre effective".

Parallèlement à une réhabilitation des logements et au logement (ou au relogement) des habitants sur place, il est nécessaire qu'une réelle restructuration du quartier de la Croix de Pierre soit entreprise ; une restructuration qui réponde aux besoins et qui soit faite en fonction des habitants du quartier.

Soucieux de nous situer de la façon la plus adéquate dans une perspective opérationnelle de résorption de l'habitat insalubre et de réhabilitation des logements, nous avons tenté de réunir dans un schéma les points essentiels qui ressortent de la première partie de cette étude.



UNE SURFACE DE 184020 m²

- 73460 m² de surface bâtie
- 171140 m² de surface plancher
- 2246 logements ordinaires

UN PARC IMMOBILIER VETUSTE INSALUBRE ET INCONFORTABLE :

- **VETUSTE :** 8 logements sur 10 datent d'avant 1871
 - 42% des immeubles sont vétustes ou en ruines
 - 43% des immeubles sont raccordés à l'égout pour l'évacuation des WC. (ROUEN : 67%)
 - 55% des immeubles sont raccordés à l'égout pour l'évacuation des eaux ménagères (ROUEN : 71%)
- **INCONFORTABLE :** 64% des logements sont équipés de l'eau courante (ROUEN 81%)
 - 6,8% des logements sont équipés de WC (ROUEN 50%)
 - 6% des logements sont équipés de baignoires ou de douches (ROUEN 41%)



UNE POPULATION NI TRES JEUNE NI TRES AGEE (5627 hab.)

- 29% de moins de 20 ans (ROUEN : 35%)
- 12% de plus de 65 ans (ROUEN : 10%)

ENVIRON 2300 MENAGES

UNE POPULATION TRES ACTIVE PROLETARIENNE MAIS DESHERITEE

- Sur 100 personnes plus de 50 exercent une activité. (Taux pour ROUEN : 43,6%)
- Près de 50% des chefs de ménages sont des Ouvriers (Taux pour ROUEN : 38%)
- Un nombre croissant d'étrangers dont aucune statistique n'est capable de rendre compte.
- 12% des ménages vivent en meublés de dernière catégorie

BUREAU D'AIDE SOCIALE		SECTEUR EST	ROUEN	COÛT
	Taux de demandes d'aide sociale légale pour 1000 habitants	76,7%	59,7%	1740208
	Taux de demandes d'aide sociale facultative pour 1000 habitants	54%	21%	61080
CHOMAGE	Taux de chômage pour 1000 habitants	27,4%	20,9%	231227

TRIBUNAL POUR ENFANTS	TAUX D'ENFANTS EN DANGER POUR 1000 HABITANTS	17,2‰	6,5‰	3460 475
	TAUX D'ENFANTS DELINQUANTS POUR 1000 HAB.	7,2‰	2,8‰	
	TAUX GLOBAL	23,8‰	9,1‰	

DELINQUANCE ADULTE	TAUX DE PEINES DE PRISON POUR 1000 HABITANTS	9,46‰	2,67‰	176 511
	TAUX DE PEINES DE PRISON AVEC SURSIS POUR 1000 HAB.	6,25‰	2,76‰	
	TAUX DE PEINES D'AMENDES POUR 1000 HABITANTS	9,28‰	5,46‰	
	TAUX GLOBAL	18,57‰	9‰	

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	POURCENTAGE DES ENFANTS NES EN 1972 QUI SONT SUIVIS PAR LE SERVICE DE PMI	30%	* 62,5%	282 500
	TAUX D'HOSPITALISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS POUR 1000 HABITANTS	20%	* 33%	
	POURCENTAGE DES ENFANTS NES EN 1972, ATTEINTS DE MALFORMATIONS CONGENITALES OU PREMATUREMENT	8,7%	* 7,4%	

PSYCHIATRIE				96 000
-------------	--	--	--	--------

TUBERCULOSE	TAUX DE TUBERCULEUX POUR 1000 HABITANTS	3,2‰	1,1‰	360 000
-------------	---	------	------	---------

MEUBLÉS	POURCENTAGE DE MENAGES VIVANT EN MEUBLÉS	12%		
	POURCENTAGE DE PIÈCES OU APPARTEMENTS MEUBLÉS N'AYANT PAS L'EAU COURANTE	87%		
	POURCENTAGE DE PIÈCES OU APPARTEMENTS MEUBLES PRIVÉS D'UN MOYEN DE CHAUFFAGE	25,7%		

* LA COMPARAISON DOIT S'EFFECTUER NON PAS PAR RAPPORT A ROUEN, MAIS PAR RAPPORT A UN SECTEUR DE HLM, LE GROUPE "MARIN LE PIGNY"

		SECTEUR EST	ROUEN
MILIEU SCOLAIRE	POURCENTAGE DE RETARDS SCOLAIRES EN COURS PREPARATOIRE	42 %	23 %
	POURCENTAGE DE RETARDS SCOLAIRES EN COURS MOYEN DEUXIEME ANNEE	62 %	44 %
	POURCENTAGE MOYEN DE RETARDS SCOLAIRES EN PRIMAIRE	54,5 %	36,6 %
	POURCENTAGE DE CANTINIERS GRATUITS EN PRIMAIRE	29,5 %	3,9 %
	POURCENTAGE D'ELEVES EN VOIE III DANS LE SECONDAIRE	34,18 %	24,5 %

COUT SOCIAL MINIMUM IMPUTABLE
AUX FAMILLES RESIDANT DANS LE
SECTEUR DE L'ETUDE :

6 408 001 Francs

Le coût social d'un quartier insalubre est difficile à établir dans sa totalité. Loin d'être exhaustifs, nous avons surtout cherché à analyser puis à organiser d'une manière synthétique quelques critères qui permettent de mieux capter l'expression d'une réalité sociale globale, celle d'un quartier qui accepte avec fatalisme l'abandon voire le rejet dont il est victime, qui voit avec angoisse ses forces vives le quitter.

Mais il est certain que la notion même de coût social est des plus utiles pour qui veut entreprendre une opération de réhabilitation de l'habitat insalubre. Elle est utile dans la mesure où, non seulement, à l'aide de la méthode que nous avons utilisée, elle permet les interventions dans un ordre d'urgence, mais encore elle devient un argument de poids dans le jeu des facteurs économiques et financiers qui sous-tendent de telles opérations.

De même qu'une étude de marché est préalable à l'implantation d'une structure commerciale, une étude des besoins spécifiques de la "clientèle" est indispensable à l'élaboration de l'infrastructure qui sera l'élément de base et le soutien de sa vie quotidienne.

Cette utilité s'accompagne d'une nécessité absolue si l'on se situe dans la perspective d'une restructuration du quartier indissociable d'une opération de réhabilitation. Elle révèle en effet par la mise en pratique de la méthode de recherche du coût, les carences qui peuvent exister dans certains domaines et offre la possibilité d'y palier en créant les équipements adaptés et en nombre suffisant, pratiquement spécifiques à la population du secteur concerné. Elle montre qu'il est indispensable que, sur le terrain de l'action sociale, culturelle et sanitaire, il y ait une concertation de tous les instants non pas laissée à la seule initiative des trop nombreux intervenants mais élaborée aux plus hauts niveaux dans le souci constant du respect de l'homme.

Enfin, elle offre la possibilité d'élever en quelque sorte le débat (un débat vieux de plusieurs siècles et inhérent à notre société) en dévoilant les ressorts d'une économie, celle (qu'on nous pardonne cette expression) du presse-citron. Car il est indéniable qu'en prêtant leurs bras au développement industriel et commercial de la cité les habitants du quartier de la Croix-de-Pierre servent les intérêts de la collectivité ; qu'en n'ayant d'autre ressource que celle de vivre en taudis ils sont source de profit et servent des intérêts particuliers ; et qu'au bout du compte une population deshéritée rapporte plus qu'elle ne coûte à la société.

Toute opération comptable a pour but l'établissement d'une balance et de voir qui l'emporte du total des dépenses ou du total des recettes. Nous n'avons donné ici qu'une estimation (sous évaluée d'ailleurs) des dépenses.

En toute bonne logique nous aurions dû fournir les éléments qui s'inscrivent dans la colonne des recettes, tenir compte de la valeur du travail fourni, des impôts payés, de l'apport de chaque habitant du quartier dans tous les rouages économiques et culturels de la vie sociale.

Aucune recherche n'a été faite à ce jour, aucune méthode n'a été mise au point et testée qui permette de voir de quel côté penche le plateau de la balance.

La plus élémentaire des justices sociales supposerait que le poids des dépenses soit en rapport avec celui des recettes. Un des moyens de parvenir à cet équilibre n'est-il pas justement de supprimer le taudis, de doter chaque logement du confort minimal, d'aménager l'espace pour en faire un cadre harmonieux qui permette une progression vers plus d'humanité.

.... "Et la vérité de la ville n'était plus ordre stable et vérité de géomètre, mais assaut de la terre par l'homme dans le grand vent de sa croisière"⁽¹⁾.

(1) A. de St Exupéry : "Citadelle"

